

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL MÉTHANIER À ANTIFER

REUNION DE LANCEMENT

MARDI 25 SEPTEMBRE 2007

CENTRE HAVRAIS DE COMMERCE INTERNATIONAL

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT
MME BENEDICTE AGUILA, M. BERNARD FERY, M. XAVIER DU PAYRAT

MAITRE D'OUVRAGE :

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE
M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE
M. OLIVIER FRECHET, ADJOINT DU DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE

INTERVENANTS

M. MICHEL THÉNAUT, PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE	2
M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL	7
M. GUY LE MIGNOT, ASSOCIATION SAINT JOUIN-BRUNEVAL DEVELOPPEMENT DURABLE ..	10
MME AGATHE CAHIERRE, MAIRE ADJOINT DU HAVRE	12
M. CHARLES REVET, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CRIQUETOT L'ESNEVAL	14
MME ESTELLE GRELIER, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FECAMP, VICE- PRESIDENTE DE LA REGION	15
M. HOUDU	18
M. FRANÇOIS AUBER, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL	18
M. DANIEL LEMARCHAND	25
UNE INTERVENANTE, ETUDIANTE EN HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT	28
M. DANIEL PAUL, DEPUTE DU HAVRE	35
M. LELIEVRE, HABITANT DU HAVRE	36
MME VERONIQUE BÉRÉGOVOY, PRESIDENTE DU GROUPE DES ELUS VERTS DE LA REGION ..	36
M. VIANNEY DE CHALUS, PRESIDENT DE LA CCI DU HAVRE	37
M. BERNARD PINCEPOCHE, MAIRE DE ROGERVILLE	38
MME CLAUDINE LALLIER	39
UN INTERVENANT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	41
M. MICHEL DE LA BRELIE, SOUS-PREFET DU HAVRE	41
M. BRUNO OUTIL, DIRECTEUR CIM	43
M. ARNAUD TOMASI, DRIRE HAUTE-NORMANDIE	44
M. JEAN-PIERRE LECOMTE, PRESIDENT DU PORT AUTONOME DU HAVRE	47
M. JEAN-MICHEL LAUPRETRE	49

*La séance est ouverte à 18 h 00 sous la Présidence de M. Alain OHREL,
Président de la Commission Particulière du Débat Public).*

M. ALAIN OHREL, PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Comme vous le verrez, comme vous le savez peut-être déjà, une règle majeure du débat public est que l'on ne doit pas perdre une seule minute. C'est pourquoi, si vous le voulez bien, nous allons commencer ponctuellement à l'heure annoncée de 18 heures.

Pour ouvrir cette séance, j'appelle M. le Préfet de Région, Préfet de la Seine Maritime, à prendre ma place derrière ce micro.

M. MICHEL THÉNAUT, PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs de la Commission Particulière, Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Maires, Présidents d'établissements publics, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Présidents d'associations, Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprise, Chefs de service, Monsieur le Président du port, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs, cher collègue de la BRÉLIE, Mesdames et Messieurs, c'est toujours un exercice pour le moins délicat pour un Préfet, Monsieur le Président OHREL, que d'introduire la première réunion d'un débat public.

C'est que ce débat est d'abord la chose de chacune et de chacun d'entre vous, et le Législateur l'a placé sous l'égide d'une autorité indépendante, la Commission Nationale du Débat Public, en l'occurrence Monsieur le Préfet OHREL, la Commission Particulière qu'elle a désignée et que vous présidez. Je vous salue dans cette tâche sans doute délicate, qui va vous emmener jusqu'à plusieurs semaines en aval, ainsi que les membres de la Commission, et dans un instant Monsieur le Président, puisque mon intervention sera brève, je vous passerai la parole puisque c'est sous votre autorité que ce débat s'organisera aujourd'hui comme dans les prochaines semaines. C'est dire que je m'attacherai à veiller, sous votre autorité vigilante, à ce que mes propos introductifs laissent toute la place à ce débat, tant dans leur contenu que dans leur tonalité.

Au demeurant, ce débat intervient très en amont des procédures, qui, elles, seront en tout état de cause conduites le moment venu par l'Administration au vu du dossier du maître d'ouvrage. Sans prétendre aujourd'hui à l'exhaustivité, ces procédures porteront vraisemblablement, lorsque le dossier sera déposé, s'il est déposé, sur l'aspect des installations classées, sur les applications des dispositions de la loi sur l'eau, sur celles relevant du code de l'urbanisme et sur la réglementation spécifique qui régit les canalisations de transport d'énergie, pour ne citer que les principales.

Mais nous n'en sommes pas là, puisqu'aujourd'hui nous sommes en amont de ces procédures, pour un débat public, et que le débat public qui s'ouvre aujourd'hui sur la base du dossier présenté à la Commission par le maître d'ouvrage, Gaz de Normandie, se situe comme je le soulignais en amont de cette démarche procédurale et ne conclura donc pas à l'autorisation, ou non, administrative.

Monsieur le Préfet OHREL, Président de la Commission Particulière, aura sans doute l'occasion de préciser tous ces points mieux que je ne saurais le faire. Il en va de même d'ailleurs pour les deux autres débats organisés simultanément à Dunkerque et au Verdon,

et dont Monsieur le Président Gustave DEFRANCE assure le suivi comme fil rouge, si je puis dire, de la Commission Nationale.

Pour autant, je ne crois pas sortir de la neutralité que je m'impose naturellement au cours de ce débat en en soulignant ce soir l'intérêt et l'importance. C'est que cette démarche s'inscrit à l'évidence dans le prolongement même de ce qu'a voulu le Législateur qui, je le rappelle, a édicté que la Commission Nationale du Débat Public veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'État, des collectivités locales, des établissements publics et des personnes privées, dès lors qu'ils présentent des forts enjeux socioéconomiques ou des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. C'est la loi.

Or chacun, quelle que soit son approche, quelle que soit sa position, quelles que soient ses responsabilités, quelle que soit son opinion, perçoit sans conteste les enjeux liés à un tel projet. Là encore, je ne crois pas sortir de mon rôle en en citant quelques-uns qui, j'en suis convaincu, nourriront ce débat :

- enjeux au regard de notre politique énergétique, de la diversification des sources d'approvisionnement,
- enjeux liés aux projets industriels pour la Région, bien entendu, mais pour la région havraise et le Port Autonome,
- enjeux socioéconomiques,
- enjeux au regard de l'insertion du projet dans le site, des activités industrielles, mais pas seulement industrielles, qui s'y dérouleront,
- enjeux environnementaux,
- enjeux au regard de la maîtrise des process et des risques, comme chaque fois qu'il y a projet industriel et, je serai tenté de dire, chaque fois qu'il y a activité humaine de cette importance,
- enjeux locaux et nationaux tout à la fois.

Cette liste énoncée cursivement n'est pas exhaustive, tant s'en faut, mais elle éclaire le déroulé des quatorze semaines qui viennent, Monsieur le Président, puisqu'après cette réunion d'introduction et le lancement de celle d'après-demain à Fécamp, le programme des réunions de la Commission Particulière du Débat Public recouvre, et même au-delà, ces problématiques au travers des réunions thématiques programmées à Montivilliers, Criquetot L'Esneval, Octeville, Saint Jouin-Bruneval – Monsieur le Maire – Étretat ou Saint Romain de Colbosc.

Pourquoi le gaz naturel ? Pourquoi Antifer ? Quel est le projet ? Comment sera-t-il mis en œuvre ? Comment seraient donc pris en compte les risques ? Comment seraient intégrées les problématiques environnementales ? Quel serait l'impact économique ? Voilà quelques-uns, mais sans doute parmi les principaux, des éléments soumis à votre appréciation dans le cadre de ce débat, dont les conclusions seront remises à la fin du processus que vous initiez, Monsieur le Président et la Commission Particulière, au maître d'ouvrage.

Je souhaite que cette séquence permette à chacune et à chacun d'appréhender totalement tous les aspects de ce dossier et de s'exprimer au regard des enjeux qu'il porte, puisque c'est évidemment le sens même, l'essence même de ces réunions et du rôle de la Commission.

Mesdames et Messieurs, tels sont les quelques points que je souhaitais souligner en introduisant cette première réunion. J'espère, Monsieur le Préfet OHREL, Président de la Commission, ne pas avoir outrepassé mon rôle ni avoir trahi l'approche que vous allez sans doute présenter de manière plus précise maintenant, et c'est pourquoi, reprenant ce que vous disiez en introduisant cette séance, que chaque minute est précieuse, je n'allongerai

pas inutilement ce propos, pour vous laisser entrer dans le vif du sujet et je vous en remercie.

M. ALAIN OHREL : Monsieur le Préfet de Région de la Haute-Normandie, Préfet de Seine-Maritime, a excellemment énoncé les enjeux majeurs afférant à ce débat, et il a bien voulu faire référence à l'existence pour ce débat d'une Commission Particulière et à son Président. C'est celui qui vous parle maintenant, pour vous dire un petit peu comment se présente ce débat, les règles auxquelles il doit obéir et les objectifs qu'il vise, étant entendu que ce que je vais dire maintenant est parfaitement sujet à question ou interrogation de votre part lors du temps qui sera réservé à cet effet pour l'ensemble du public.

Je voudrais dire d'abord que le débat public est une procédure. En dépit de ce que le mot « débat », même assorti de son qualificatif de « public », peut avoir de général, il n'en reste pas moins que le « débat public » comme tel, avec des guillemets si vous voulez pour bien le situer dans le corpus juridique français, est une procédure définie par une loi de 2002. L'objectif général est de faire en sorte qu'au gré de la saisine de l'opinion dans toutes ses composantes, à propos d'un projet déterminé, on puisse aboutir à une sorte d'intelligence collective des données afférentes à ce débat.

Evidemment, il y aura la nécessité d'une information complète et transparente sur le projet, une participation active, un dialogue constructif de la part de l'ensemble des participants à ce débat, et le respect pour l'objet que je citais tout à l'heure, le respect pour quelques principes essentiels, qui sont :

- d'abord, l'équité. L'équité, en l'occurrence, s'appliquant à tous les participants quant à l'équivalence des temps de parole, quel que soit leur rôle, leur fonction ou leur mission. Tous les participants au débat ont un égal droit d'accès, selon des règles qui, leur étant communes, sont identiques pour chacun.
- C'est aussi un principe de transparence, quant à faire en sorte qu'il n'y ait pas des documents qui restent inconnus, ou auxquels l'accès serait trop difficile. La transparence doit être généralisée à l'égard de tous les éléments de l'information.
- L'argumentation est aussi un troisième principe essentiel à la qualité du débat. Cela veut dire que tous les points de vue, cela va de soi, sont autorisés, dès lors qu'il s'agit vraiment de points de vue, c'est-à-dire de positions argumentées qui en aucune façon ne s'apparenteraient à un concours quelconque de décibels émis – il n'y a pas d'appareil d'ailleurs pour les enregistrer – et qui, excluant toute argumentation, risqueraient de compromettre sérieusement le crédit qui s'attacherait aux positions qui se limiteraient à cette forme d'expression.
- C'est l'indépendance aussi qui est essentielle. Celle de tous les membres de la Commission, qui n'ont à l'égard de ce projet aucun avis, ni avant, ni pendant, ni après, parce qu'ils n'ont pas le droit d'en avoir, ou du moins ils n'ont pas le droit d'en émettre, et c'est bien ce qui se passera.
- C'est enfin à ce titre-là, la neutralité qui veillera à ce que chacun puisse s'exprimer également.

Si bien que le débat public est là pour permettre à tous de bénéficier du même niveau d'information. La CPDP, la Commission Particulière du Débat Public, est garante de l'équité et du bon déroulement du débat, et j'indique, pour bien montrer à quel point ce débat public s'inscrit dans une procédure, telle que je l'évoquais en commençant, que c'est dans les deux mois de la terminaison du débat, c'est-à-dire à dater du 14 décembre à minuit, que

devra être publié le bilan de ce débat, lui-même nourri du compte rendu que le Président de la Commission Particulière en aura fait.

C'est dans les trois mois de la publication de ce bilan – trois mois au plus tard, bien entendu – que le maître d'ouvrage devra prendre sa décision de principe au moins, étant entendu qu'il est tenu de la motiver, ce qui n'est pas sans importance au regard du débat, puisqu'on peut penser que les motivations se référeront elles-mêmes aux éléments recueillis lors du débat. Voilà ce qu'il en est du calendrier.

J'indique que les membres de la CPDP sont ici présents, à concurrence des trois cinquièmes de leur effectif – des quatre cinquièmes, pardon, parce que le Président compte aussi pour un. Monsieur Gustave DEFRANCE, Ingénieur Général des Mines honoraire, est absent. Il a été dans l'impossibilité aujourd'hui de nous rejoindre, ce qu'on peut comprendre d'autant mieux lorsqu'on sait, je le dis en passant, qu'il a cette particularité sans précédent, je crois, dans la courte histoire du débat public, d'être un membre commun à trois débats qui se déroulent simultanément, pour des objets similaires, s'agissant dans les trois cas de terminaux méthaniers. L'un au Verdon près de Bordeaux, l'autre à Dunkerque et le troisième bien entendu au lieu-dit Antifer, commune de Saint Jouin-Bruneval près du Havre.

Monsieur Gustave DEFRANCE n'est pas là, mais sont bien là, je les cite dans l'ordre alphabétique qui d'ailleurs correspond à celui de la courtoisie :

- Mme Bénédicte AGUILA, notre seul élément féminin, dont vous savez, je crois que cela figure dans les documents que vous avez reçus, qu'elle a été avocate, puis juge de proximité.
- M. Bernard FERY est chargé de mission de l'ANDRA, et l'ancien responsable de la procédure dite des « grands chantiers » à la DATAR.
- M. Xavier du PAYRAT, le plus proche de moi sur l'estrade, est l'ancien Secrétaire Général de la SFAC, Société Française d'Assurances Crédit, et ancien administrateur de la Coface.

Voilà comment est constituée cette Commission.

Le débat public s'adresse à tout le monde : aux particuliers, aux associations, aux syndicats, aux collectivités territoriales, aux parlementaires, aux responsables socioéconomiques et culturels, tous les éléments constitutifs de la société, tout ceci autour du projet exposé par le maître d'ouvrage.

J'ai entendu quelques fois l'interrogation, peut-être même avec un léger accent de reproche, quant au fait que la diffusion très large qui a été faite n'aurait concerné que le point de vue du maître d'ouvrage, sous la forme du dossier qu'il a produit, et non pas celui de tel ou tel participant, association, personnalité ou organisme divers. Bien évidemment, tous ces points de vue pourront s'exprimer pendant le débat public. C'est pourquoi existe le débat public. Mais cela se fera autour d'un document initial, fait pour susciter la réaction, et qui est le projet même du maître d'ouvrage.

On vous a dit aussi ce qu'est le calendrier des réunions publiques que nous aurons. Ce qui importe à leur sujet, c'est de bien voir que nous nous sommes efforcés, au gré de ces réunions publiques, de faire le tour du sujet, c'est-à-dire de le prendre sous tous les angles possibles, qu'il s'agisse du contexte général de l'énergie au niveau européen, national et régional, ou de l'insertion de ce projet éventuel dans le territoire, dont les vocations sont définies par une directive territoriale d'aménagement, avec les documents d'urbanisme que sont les SCOT, les PLU, chartes communales etc., destinés à mettre en œuvre ce document, qui n'est pas un document de programmation comme vous le savez, mais qui est un document d'orientation territoriale.

Aussi le sujet, Dieu sait s'il est important, de l'insertion du projet dans l'environnement, du tourisme, de la plaisance, de la pêche, tout ceci sera abordé, y compris, lors d'une avant-dernière réunion avant la réunion de synthèse, le problème des gazoducs, de la pose des tuyaux.

Quant bien même, au regard des règles du débat public, la pose des tuyaux ne relève pas au sens strict d'un débat public, pour une raison tout à fait technique. Il faut savoir qu'il y a un débat public au-delà d'un certain seuil d'investissement – 350 millions d'euros, avec le terminal méthanier on est autour de 500 à 600 millions, donc on est dans les conditions d'un débat public obligé – alors que s'agissant de la pose des tuyaux, le seuil de déclenchement d'un débat public n'est pas en montant, n'est pas en valeur, mais par référence au diamètre des tuyaux et à leur longueur ; il doit s'agir de tuyaux qui ont plus de 800 mm de diamètre ou bien plus de 100 km. En l'occurrence, ils auront plutôt moins de 600 mm et environ 80 km.

Voilà pourquoi il n'y aura pas de débat public au sens strict mais, comme on est là pour tout se dire, ne rien occulter, ne rien cacher, la Commission a décidé qu'on ferait quand même une séance à Saint Romain de Colbosc sur les gazoducs, et chaque fois que vous aurez envie de parler des gazoducs je vous renverrai à la séance de Saint Romain, où nous en parlerons abondamment avec d'ailleurs des invités du département de l'Eure, parce que le tuyau considéré est appelé à passer un peu dans l'Eure.

Je veux que vous passiez dans le temps affecté, pour chacun exprimer votre point de vue, et j'en termine là, vous disant d'emblée que si vous voulez poser des questions à propos du débat public lui-même, quant à son déroulement, quant à sa conception, quant à ses modalités, parce que tel ou tel aspect vous paraîtrait peu clair, ou contestable, ou incomplet, c'est le moment de le faire. Je m'excuse de dire cela, mais il y a des problèmes d'horaire ; c'est-à-dire qu'on pourra disposer là d'une demi-heure pour parler sur le débat, savoir si je me suis bien fait comprendre, avant d'en venir à ce qui nous réunit, au projet lui-même. Si j'ai été incomplet, c'est le moment de m'inviter à compléter. Qui souhaite prendre la parole ?

UN INTERVENANT : Je pense qu'il serait temps d'entrer dans le débat...

M. ALAIN OHREL : Quel est le Monsieur qui me dit cela ? Je ne le vois pas.

L'INTERVENANT PRECEDENT: Vous avez présenté quelque chose que nous connaissons tous.

M. ALAIN OHREL : Tant mieux. Je vous en félicite, Monsieur.

L'INTERVENANT PRECEDENT: Nous avons déjà perdu vingt minutes. Vous faites référence au temps... allons au débat.

M. ALAIN OHREL : Allons-y. Nous allons maintenant passer la parole. Si personne ne veut intervenir, cela prouve que les conditions du débat vous conviennent.

UN INTERVENANT : Un mot, avant de passer au débat. Vous avez parlé de la décision prise par le maître d'ouvrage. Dans quelles conditions de publicité, si je puis dire, cette décision sera-t-elle prise, et sous quel contrôle ?

M. ALAIN OHREL : C'est en effet un point important. Je n'ai peut-être pas dit assez explicitement que le débat public n'emporte pas dessaisissement du pouvoir de décider que détient le maître d'ouvrage, quelle que soit d'ailleurs son identité. Qu'il appartienne au secteur public ou au secteur privé, dans tous les cas c'est la même chose. Le maître

d'ouvrage devra prendre une décision quant à renoncer à son projet, quant à le continuer, quant à l'envisager différemment, éventuellement le modifier, une décision quelle qu'elle soit, une décision de principe, dans les deux mois du bilan général du débat, pour que précisément il puisse s'inspirer des éléments du débat. C'est bien cela votre question ?

L'INTERVENANT PRECEDENT: Non, je demandais dans quelle mesure l'opinion publique pourra-t-elle connaître, et éventuellement peser sur une telle décision ?

M. ALAIN OHREL : Bien entendu, l'opinion publique en sera informée par l'obligation dans laquelle se trouve le maître d'ouvrage de publier sa décision, c'est-à-dire qu'elle devra paraître dans un certain nombre de journaux nationaux. En l'occurrence, quand c'est un maître d'ouvrage public, c'est au Journal Officiel, mais là ce sera dans tous les journaux nationaux.

UN INTERVENANT : Je pense que Monsieur se réfère plutôt à une certaine métrologie, à une mesure des risques, mise en évidence par telle ou telle partie, et de comment le maître d'ouvrage aura mis en œuvre toutes les dispositions qui s'imposent plutôt que de simplement se contenter de communiquer qu'il a pris la bonne décision.

M. ALAIN OHREL : Je ne sais pas qui vous dira que c'est la bonne décision. Le maître d'ouvrage peut le dire s'il le veut, mais enfin...

Je comprends très bien votre question et j'y réponds en vous disant que premièrement, il y aura au gré du débat, vous l'avez vu, une séance spécialement consacrée à la nature et à la mesure du risque, avec le concours de spécialistes de cette question, notamment tels que l'Administration en comporte, DRIRE et autres.

Deuxièmement, la décision de principe, je dis bien de principe, que peut prendre le maître d'ouvrage est à distinguer de ce qu'il en est ensuite pour lui de la faculté, disons de l'autorisation de faire ou de ne pas faire, subordonnée à des tas d'éléments qui concerneront les différents types d'autorisations qu'il devra obtenir une par une, qu'il s'agisse de l'autorisation de construire ou d'exploiter, de la préservation de la sécurité et de la protection contre les risques etc., au gré de dispositions dont il devra fournir l'exposé et qui seront soumises une par une à l'accord éventuel de l'Administration concernée.

Donc la décision de principe n'emporte pas certitude de faire.

M. ALBAN FIRMIN, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVILLE : Pour être clair et pour vulgariser un peu le débat, la procédure est une procédure administrative, sans laquelle le maître d'ouvrage commettrait un impair juridique s'il ne la suivait pas.

En fait, la Commission va essayer d'avoir une équité par rapport au débat public, je vous expliquerai pourquoi je dis « essayer », mais ce n'est qu'une procédure administrative. Au final, vous aurez beau dire tout ce que vous voudrez, le maître d'ouvrage Gaz de Normandie prendra la décision qu'il souhaitera.

En termes d'équité, je reviens sur ce que le Président OHREL a dit tout à l'heure, le document de Gaz de Normandie, que nous estimons pour notre part incomplet, subjectif, voire faux sur plusieurs points, est diffusé à 160.000 exemplaires. Il faut savoir que les associations, qui disposent de peu de moyens puisqu'elles ne représentent que de simples citoyens face à des institutionnels et à des industries qui sont énormes et disposent de moyens financiers énormes, ont demandé que leurs cahiers d'acteurs et leurs argumentaires, qui plaident contre la mise en place de ce projet, soient diffusés dans les mêmes quantités et dans les mêmes conditions. La réponse a été : non.

En fait le maître d'ouvrage a le droit de diffuser des dossiers erronés, voire incomplets – incomplets au point que le Président OHREL a demandé au maître d'ouvrage un complément sur les risques techniques. Malgré cela on ouvre quand même le débat alors que le dossier n'est pas complet.

Nous, associations, qui disposons de peu de moyens face à toutes ces entreprises et toutes ces collectivités publiques et institutionnelles qui se positionnent en faveur du projet, et heureusement il y en a qui se positionnent contre ce projet, nous avons le droit de diffuser nos informations à 1.000 ou 1.500 personnes.

Donc quand on parle d'équité, ma première question est : Peut-on parler d'équité quand le maître d'ouvrage, sur la base d'un dossier incomplet et faux en partie, se permet une diffusion à 160.000 exemplaires alors que les associations ne sont pas relayées ?

M. ALAIN OHREL : Merci, Monsieur FIRMIN. Je ne suis pas du tout surpris de votre question puisque nous en avons parlé. Je vous réponds que la Commission Particulière du Débat Public est là précisément pour cela : pour faire en sorte d'offrir aux associations, à tous contestataires, le moyen et la possibilité de faire entendre leurs voix. Non seulement dans les réunions publiques comme nous venons de le faire en vous écoutant et en vous entendant, mais aussi en diffusant sur internet tout ce que vous dites. Vous nous avez récemment fourni un document de 21 pages qui sera intégralement publié sur internet, et je peux vous dire que votre cahier d'acteur sera diffusé aussi.

Quant à vouloir diffuser en même temps que le dossier, je regrette, mais nous sommes là pour appliquer la loi, et elle ne le prévoit pas, ni les décrets d'application. C'est à partir du document, tout le monde le comprend, qui ne peut être par définition élaboré que par le maître d'ouvrage, que se forment les opinions. Encore une fois, nous nous emploierons à faire en sorte que, à la fois des rectifications ou des compléments interviennent puisque c'est l'objet du débat que de les recenser, de les remarquer, de les faire valoir, et aussi à ce que les points de vue soient très largement diffusés.

UN INTERVENANT : Ce que la loi ne prévoit pas, elle ne l'interdit pas non plus.

UN INTERVENANT : Vous avez oublié de parler des risques, qui sont un élément central.

M. ALAIN OHREL : Tout le monde est convaincu de ce que c'est important, bien sûr. Nous en étions tous tellement convaincus que le maître d'ouvrage aussi a considéré qu'il y avait matière à compléter son dossier, et vous allez recevoir incessamment ce complément de dossier. D'ailleurs, je peux lui donner la parole pour qu'il nous dise sous quels délais et sous quelle forme il va nous le donner.

(commentaires dans la salle).

UN INTERVENANT : Monsieur, une question sérieuse : avec un baril de pétrole à 84 dollars, et tous les pays du monde qui se préoccupent de l'utilisation de l'hydrogène, le dihydrogène H₂, partout, dans tous les pays du monde, est-ce que cette opération méthane, dit « gaz naturel » parce que cela fait plaisir à entendre, n'est pas une opération *Concorde* ? Le Concorde était le premier avion du monde, on en a fait douze et on s'est arrêté, parce que ce n'était pas la solution.

Le méthane n'est pas la solution. Vous avez à Penly l'emplacement pour mettre deux réacteurs de quatrième génération capables de produire du dihydrogène avec de la chaleur, sans aucune pollution, en utilisant les déchets atomiques, et ces déchets nous donnent pour 4.000 ans de combustibles.

M. ALAIN OHREL : C'est intéressant, je crois qu'on est sur le débat. Alors Monsieur FERY voulait donner un point de vue.

M. BERNARD FERY, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Je voulais revenir sur la question de Monsieur FIRMIN, qui est quand même très importante et doit être éclairée.

Il y a eu aujourd'hui une quarantaine de débats publics dans les dernières années, organisés, décidés par la Commission Nationale du Débat Public. La question que vous posez se trouve posée très souvent dans de nombreux de ces débats. Or il faut bien comprendre que pour pouvoir débattre, si certaines personnes parmi le public connaissent assez bien le projet, d'autres le connaissent moins.

Par conséquent, et c'est la loi, comme l'indiquait le Président OHREL, la loi impose qu'il y ait avant le lancement du débat public un dossier de base qui est préparé par le maître d'ouvrage, de façon à ce que, sur cette base-là, qui n'est qu'une base, ensuite tout le public puisse réagir, souhaiter des compléments d'information etc.

Puis, nous avons trois mois, je dirais ensemble, pour effectivement éclairer, approfondir, contester, apporter d'autres variantes, que sais-je, à ce dossier de base. S'il n'y avait pas de dossier de base, je ne sais pas comment nous pourrions installer un débat public avec des éléments de référence.

J'entends bien votre question. Vous avez l'impression peut-être que votre association serait moins éditée. Mais je crois que votre association, à partir d'aujourd'hui comme il a été dit dans la diapositive, intervient dans le cadre de la transparence et de l'équivalence. Tout acteur pourra proposer une contribution ou un cahier d'acteur dans les cadres qui vous sont donnés, c'est cela l'exercice du débat public, et je dirais bienvenue au club. Mais on ne peut pas, de par la loi et la pratique du débat public en France, dire qu'il y a deux poids, deux mesures – je ne parle pas du micro – en ce qui concerne le dossier et sa diffusion.

UN INTERVENANT : Finalement c'est un dossier fait par le maître d'ouvrage en totale subjectivité et qui est diffusé à 160.000 exemplaires. Comment voulez-vous que la population soit informée, regardez : il n'y a pas 160.000 personnes ici. La Commission a été saisie cet été. Etes-vous venus sur la plage cet été pour discuter avec les gens ? Personne n'est venu sur la plage. Il y avait trois à quatre mille personnes des fois lors des journées ensoleillées, et personne n'était là pour discuter avec eux. Aujourd'hui on va discuter...

M. ALAIN OHREL : Mais ils n'avaient pas le dossier à l'époque.

L'INTERVENANT PRECEDENT: Justement, c'est un dossier qui est totalement orienté. Personne ne l'a contrôlé. On a interrogé la DRIRE, qui n'a même pas le dossier. C'est-à-dire que toutes les hypothèses qui sont faites par le maître d'ouvrage ne sont pas validées administrativement, ni au niveau de la technologie, ni au niveau des risques.

Voilà, on est en train de discuter de quelque chose qui n'est pas validé et puis on va arriver en bout de chaîne, et dans trois mois vous allez faire votre rapport. Administrativement, le maître d'ouvrage va pouvoir écrire : « vu le rapport de la Commission », ce qui lui évitera une procédure administrative qu'il l'empêcherait de faire son dossier. On va se retrouver avec la DRIRE qui va donner des avis contraires aux deux scénarios prônés par le maître d'ouvrage, et on fait quoi ? On refait un débat public dans trois mois parce que les hypothèses n'étaient pas bonnes et n'étaient pas validées ? Mais dites-le moi.

M. ALAIN OHREL : Je crois que ce que vous dites va trouver toute son application au gré de ce débat. Précisément, vous allez nous expliquer, nous poser des questions sur les points à l'égard desquels vous pensez qu'il y a insuffisance. Pour ce qui est d'une insuffisance qui a été en effet constatée quant aux risques, ce n'est pas le moment d'en débattre, vous savez qu'on va avoir une séance spécialement là-dessus en détail. Est-ce que Monsieur POYER peut dire un mot sur cet aspect des choses pour informer Monsieur FIRMIN et tous ceux qui se posent ces questions ?

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE : Nous allons enrichir le chapitre qui figure sur la sécurité dans le dossier par un dossier complémentaire, qui sera discuté le 19 octobre et qui sera adressé selon les modalités que définira la Commission Particulière du Débat Public.

UN INTERVENANT : J'espère, parce que la sécurité, c'est quand même un des éléments essentiels du dossier.

M. ALAIN OHREL : Personne ne le conteste. Je propose qu'on en vienne, selon l'impatience manifestée tout à l'heure, au projet lui-même, au débat. Il y a encore une question ? Je vous en prie.

M. GUY LE MIGNOT, ASSOCIATION SAINT JOUIN BRUNEVAL DEVELOPPEMENT DURABLE : Je vous ai envoyé par courrier, au nom de l'association, une question sur l'organisation de ce débat et également sur sa préparation. Je crois que les diverses interventions qui viennent d'avoir lieu montrent qu'il y a effectivement un gros problème de préparation sur cette Commission. Je rejoins tout à fait ce que vient de dire Alban FIRMIN sur le dossier.

Nous avons eu l'occasion de vous dire dans vos bureaux au Novotel que le dossier était pour le moins léger. D'ailleurs vous l'avez reconnu vous-même, et quand vous parlez de la loi, je rappelle qu'il y a un décret qui définit les conditions d'acceptation d'un dossier CNDP et que vous êtes en dehors de ce décret. Je vois l'avocat qui lève les yeux, mais on fait ce qu'on peut. Je pense qu'à la lecture de ce décret, le dossier ne peut être validé que s'il est complet. S'agissant des risques aux populations, je pense qu'on ne peut pas minimiser ce chapitre, et que la petitesse du chapitre sur ce sujet peut aujourd'hui être relevée.

La préparation part mal, effectivement. Vous êtes deux de la Commission déjà à avoir parlé du site internet de la CNDP. Je vous invite à ouvrir un ordinateur maintenant et à vous connecter sur les sites de la CNDP et de la CPDP sur le site d'Antifer ; il n'y a rien dedans.

Les seuls documents qui sont à la connaissance du public sont les documents qui ont été envoyés par le maître d'ouvrage, donc les faux documents, où il y a un certain nombre d'omissions volontaires. J'en relève volontairement deux, je vous les ai passées la semaine dernière. Il est très facile aujourd'hui de justifier à la population qu'il manque des terminaux méthaniers quand, sur une carte de France, on oublie deux projets de terminaux méthaniers actuels en France. Il y a sur ce document uniquement les projets de terminaux méthaniers qui ont été saisis par la CNDP. Effectivement, quand on oublie 18 milliards de mètres cubes de GNL, il est facile après de justifier qu'il faille un terminal à Antifer.

Parlant du gazoduc : quand sur la carte de France on oublie de montrer qu'il y a déjà un gazoduc entre le Havre et Saint-Clair-sur-Epte, il est facile de démontrer après cela qu'il faille un gazoduc vers le Nord-ouest de la France. Ce sont des omissions, volontaires ou non, ce sera à vous de juger, Monsieur le Préfet. Pour notre part, nous pensons qu'il y a vraiment là une manifestation du maître d'ouvrage.

M. ALAIN OHREL : Je dois vous dire que je comprends tout à fait...

M. GUY LE MIGNOT : Vous m'avez donné dix minutes. Si le débat commence ainsi, s'il n'y a que vous qui parlez et des promoteurs, cela ne va pas aller trop loin.

M. ALAIN OHREL : On est obligés de faire une règle de partage égal des temps. Mais allez-y, terminez.

M. GUY LE MIGNOT : Vous m'avez donné dix minutes de parole.

M. ALAIN OHREL : On n'en est pas loin, non ?

M. GUY LE MIGNOT : Non, deux minutes. Il en reste huit. Pour en revenir à la préparation du débat, je trouve qu'on est un certain nombre ici présents, institutionnels, élus, membres d'associations, à avoir reçu une demande de contribution de votre part sur l'organisation de ce débat.

Je parle d'un questionnaire qui a été envoyé début juillet pour participer au débat et qui posait un certain nombre de questions, qui demandait un certain nombre d'études, dans le cadre de la clarté, de l'équité, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Où sont nos réponses ?

Nous avons débuté ce débat à 18 heures ; nous n'avons aucune réponse sur les questions qui ont été émises. Je rappelle que quand on parle d'équité, de transparence, on ne s'attend pas à avoir des réponses uniquement du maître d'ouvrage, partant en particulier d'un document qui a été distribué très largement et qui est faux. C'est une réponse que je souhaite avoir sur ce débat.

En même temps la Commission Nationale du Débat Public organise trois débats simultanés. Nous avons déjà eu l'occasion de vous en parler la semaine dernière. On peut lire les propos du Président de la CNDP qui dit qu'il y aura un traitement équitable et égal des trois débats et que Monsieur Gustave DEFRANCE, qui est membre de cette CPDP mais également des deux autres, serait le garant de cette équité.

Il faut que l'assistance et les populations sachent ce qui se passe dans les autres CPDP. On va prendre celle du Verdon. Il faut savoir que le document du maître d'ouvrage est à la disposition du public depuis le 16 août. Il faut savoir que depuis le 16 août, le Président de la Commission Particulière, donc l'homologue de Monsieur OHREL, tient des permanences tous les jeudis en Mairie du Verdon pour informer. Les plans du projet sont à la disposition du public et Monsieur le Président de la CPDP du Verdon a déjà reçu plusieurs centaines de personnes pour débattre du projet, avant même le lancement des débats.

Tout à l'heure vous avez été très large. J'ai admiré vos propos sur le consensus que vous amenez dans le dossier de la CPDP d'Antifer sur l'aspect du gazoduc. Il n'y a pas besoin de CNDP, ni de débat public, ni de rien de tout, mais on le met quand même dans le débat.

Je reviens aux documents du maître d'ouvrage. Si vous appelez cela de l'information, il y a un problème. Vous avez une carte qui fait 5 cm sur 3 cm, avec deux grosses bananes qui partent du Havre jusqu'à Saint-Clair-sur-Epte, et là vous nous dites que vous nous informez sur le parcours de gazoduc. Ce n'est pas sérieux.

M. ALAIN OHREL : Je vous indique sur ce point précis, parce qu'il faut quand même que tout le monde entende bien les choses telles qu'elles sont, que le maître d'ouvrage est différent : c'est GRT Gaz, c'est-à-dire Grands Réseaux de Transport Gaz, qui est le maître d'ouvrage pour ce qui est de la pose des oléoducs. Ils ont donc la responsabilité d'un dossier en ce domaine qu'ils doivent produire pendant le débat, en tout cas avant la réunion dont j'ai parlé. Il n'y a pas d'obligation à leur en faire, puisque comme je vous l'ai expliqué, cela ne relève

pas de la procédure du débat public. Je trouverais quand même un peu étrange que vous nous fassiez grief d'en faire plus que la loi impose.

M. LE MIGNOT : Vous ne pouvez pas dire à la présentation du débat que la loi ne l'impose pas mais on le met dans le débat, alors que dans les documents on n'y trouve rien. Mais cela fait partie de toutes les omissions et toutes les erreurs qui ont été rédigées par le maître d'ouvrage.

Une dernière comparaison avec les deux autres projets : Sur le projet d'Antifer, comme par hasard, il n'y a pas un projet mais deux. C'est-à-dire qu'il y a un projet et une variante. De quoi parle-t-on ? Quelque part il y a là, non pas une réflexion sur un projet, mais sur deux projets différents, qui se contredisent dans le dossier.

Il y a eu tout à l'heure une allusion au Concorde. Je voudrais rappeler à tous les gens qui sont ici que nous avons déjà un Concorde à Saint Jouin-Bruneval. Il s'appelle le terminal pétrolier d'Antifer. Il a été construit il y a trente ans, et cela a été une erreur monumentale.

(Applaudissements).

Cette erreur monumentale avait été présentée à l'époque par le Gouvernement, par les élus, comme étant une opportunité pour la région. Le résultat, on l'a aujourd'hui. Que tout le monde médite là-dessus.

M. ALAIN OHREL : Je vous remercie, Monsieur, d'avoir parlé dans le temps exact. Vous avez utilisé dix minutes. Je vous en félicite. Nous allons maintenant poursuivre notre rencontre. Puisqu'il s'agit de notre première rencontre, je vous invite à une petite réflexion de sciences politiques, sans être trop ambitieux, mais en indiquant que le débat public, tel qu'il est et tel que nous l'avons évoqué, donne la parole à tout le monde. On dit quelquefois que c'est une forme de démocratie participative. Mais la démocratie représentative, quant à elle, est loin de s'opposer et encore moins d'être dépossédée de son pouvoir par la démocratie participative. Ces deux formes-là doivent se prêter un mutuel concours.

C'est ce que je vous invite à considérer en entendant maintenant des représentants des exécutifs territoriaux. Ils parleront par exception le jour du lancement, parce qu'après ils n'auront pas du tout de sort privilégié dans le débat. Je vais appeler successivement les représentants d'exécutifs territoriaux que sont Monsieur Antoine RUFENACHT, Maire du Havre, Président de la CODA et qui est absent pour une raison que je connais : il tient un engagement très ancien qu'il a à Paris et qui concerne une fondation dont il est le Président.

UN INTERVENANT : Si vous aviez anticipé, Monsieur RUFENACHT serait là.

M. ALAIN OHREL : Monsieur RUFENACHT sera représenté par Madame CAHIERRE. Monsieur Charles REVET en sa qualité de Président de la communauté de communes de Criquetot l'Esneval, c'est-à-dire la communauté de communes, siège du projet éventuel, et aussi Monsieur LE VERN, Président du Conseil Régional, représenté par Madame Estelle GRELIER, et Monsieur Didier MARIE m'a écrit aujourd'hui même une lettre qui figurera dans les documents accessibles à tous, c'est-à-dire sur internet, et vous pourrez donc connaître grâce à cela son point de vue, sans préjudice d'autres contributions.

Commençons les choses. Je demande donc à Madame Agathe CAHIERRE de venir prendre la parole. Je vous indique que les représentants des collectivités territoriales que je viens d'annoncer disposent chacun de sept minutes maximum.

MME AGATHE CAHIERRE, MAIRE ADJOINT DU HAVRE : Monsieur le Président, Monsieur le Sous-préfet, Monsieur le Préfet, Messieurs les Parlementaires, je m'exprime au nom du

Maire du Havre, Antoine RUFENACHT, qui est aujourd'hui absent, comme l'a dit Monsieur le Président, mais pour des raisons extrêmement sentimentales et fortes puisqu'il préside aujourd'hui l'Association Claude ERIGNAC. Ce texte que je vais vous lire est tout à fait rédigé avec lui et j'exprime donc entièrement sa position.

Je dois d'abord vous rappeler que l'économie et l'emploi du Havre sont actuellement fortement liés à la filière pétrole et à ses produits dérivés. Or tout le monde s'accorde à dire qu'à l'horizon 2040 – 2050, l'approvisionnement pétrole sera en diminution, et qu'il est tout à fait opportun de préparer l'avenir et d'assurer une alternative au pétrole.

Le recours au gaz naturel liquéfié pour sécuriser notre approvisionnement national se justifie pour des raisons techniques sur lesquelles je ne m'étendrai pas, mais je souhaite insister sur l'enjeu majeur que représente pour le territoire l'installation du projet de terminal méthanier à Antifer.

Le Port du Havre, et notamment son site d'Antifer, est particulièrement adapté pour accueillir les équipements nécessaires. Grâce à ce port méthanier, le Havre pourra être une nouvelle tête de pont d'une filière industrielle d'excellence, avec notamment la société Dresser France qui va installer sur la zone industrielle son site mondial d'essais de compresseurs destiné à la liquéfaction du gaz naturel. Ainsi avec cette installation, Le Havre souhaite devenir un pôle technologique européen en matière de recherche et développement sur la filière gaz.

Cependant, la Ville du Havre sera particulièrement attentive aux questions environnementales que sous-tend ce projet, car vous le savez elle est fortement engagée dans l'Agenda 21. La Ville a pris acte que le recours au gaz naturel liquéfié est une avancée par rapport au pétrole et au charbon pour les émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, la Ville sera extrêmement vigilante sur l'insertion du projet dans le paysage, dans le respect notamment de la DTA et du réseau Natura 2000. (*Brouhaha*).

Enfin, nous serons extrêmement vigilants aussi à ce que notre territoire bénéficie à plein des légitimes retombées économiques. Il nous semble indispensable qu'un protocole d'accord avec les porteurs de ce projet, en matière de formation préalable au lancement des travaux et d'emplois. Nous espérons obtenir qu'un pourcentage significatif des 4 à 5 millions d'heures de travail bénéficie au marché de l'emploi local. (*Brouhaha*)

UN INTERVENANT : J'invite Monsieur RUFENACHT à réfléchir sur l'implantation du terminal méthanier au Havre. Il existait autrefois. Pourquoi l'avoir démantelé ? Si cela l'intéresse tellement, il n'a qu'à le refaire exactement au même endroit, au bout de la rue de Paris. (*Brouhaha, applaudissements*).

UN INTERVENANT : Et si vous aviez une explosion sur Saint Jouin ?

M. ALAIN OHREL : Ecoutez. On a trois mois devant nous pour parler de tout cela en détail. Nous n'en sommes pas là pour le moment.

UN INTERVENANT : Je propose justement de mettre cette question dans le débat public. J'insiste.

M. ALAIN OHREL : Elle y sera. (*Brouhaha*)

UN INTERVENANT : Vous avez une explosion, et c'est impossible d'évacuer Le Havre.

UNE INTERVENANTE : Mme CAHIERRE a-t-elle une réponse à apporter ?

MME AGATHE CAHIERRE : Il y a sûrement des contraintes techniques, que je ne connais pas mais j'en suis sûre : les problèmes d'eau, de tirant d'eau, les problèmes de bords à quai, et je pense que le choix qui a été fait à ce moment-là est un choix technique. Donc je crois qu'on ne peut pas revenir à une implantation d'un port industriel sur la rue de Paris.

M. ALAIN OHREL : On reviendra là-dessus. Monsieur REVET, vous avez la parole.

M. LE MIGNOT : Une petite remarque par rapport à la position du Maire du Havre et du Président de la CODA, parce que j'ai bien compris que Madame CAHIERRE a pris la parole en tant que représentant du Maire du Havre et du Président de la CODA. Habitant de Saint Jouin-Bruneval, je dois dire que ce n'est pas la première fois que le Maire du Havre s'invite aux débats et aux destinées de notre commune.

Je voudrais juste rappeler à Madame CAHIERRE, qui je l'espère le relaiera à Monsieur RUFENACHT, que Monsieur RUFENACHT en 2003 a refusé, avec l'ensemble du Conseil d'Administration du Port Autonome du Havre, l'implantation d'éoliennes sous prétexte de danger des activités pétrolières actuelles, et qu'aujourd'hui il est porteur de ce projet, en ayant eu l'indélicatesse de refuser, lui le seul homme politique de la région, de nous recevoir.
(Applaudissements)

M. ALAIN OHREL : Monsieur REVET, nous vous écoutons.

M. CHARLES REVET, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CRIQUETOT L'ESNEVAL : Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, il y a quelques réflexions sur ce projet important, et qui suscite, c'est normal, des réactions, on le voit bien, mais c'est l'objet du débat public, vous l'avez rappelé tout à heure.

Je ferai quatre réflexions. La France a choisi de diversifier son approvisionnement énergétique, et parmi les choix, par delà le nucléaire, par delà le pétrole, qui sont indispensables, il y a le gaz. Donc, probablement parce que l'hexagone présente un littoral importants, avec des possibilités d'implantation à différents endroits, que ce soit Dunkerque, que ce soit Fos, que ce soit la région havraise ou la façade atlantique, parmi ces points il y a Antifer.

J'étais déjà élu quand a été mis en place le port pétrolier d'Antifer, et je me souviens qu'à cette époque il y avait eu aussi des interrogations, mais qu'il était question d'avoir tout à la fois un port pétrolier et un port méthanier. Et donc quelque part le dispositif était prévu pour accueillir un port méthanier. Ce sont en fait des approches différentes qui ont fait que cela s'est orienté vers Saint Nazaire... *(Brouhaha)*. Voulez-vous me laisser terminer ? Je vous ai écouté. Vous avez le droit d'avoir des positions différentes mais je pense que chacun a le droit de s'exprimer. Donc fort logiquement le site d'Antifer est présenté comme un site intéressant pour l'implantation du port méthanier pour l'approvisionnement.

Je crois qu'il faut probablement rappeler aussi qu'il y a des enjeux importants en matière énergétique, en matière de gaz et en matière de sources d'approvisionnement. Ou bien on a une seule source, qui est notamment la Russie, un gros producteur, alors que le fait de diversifier les implantations permet d'avoir des sources d'approvisionnement sur l'ensemble du territoire mondial avec les problèmes de compétitivité.

Le site s'y prédispose. Mais, et cela rejoint une partie des interrogations – j'ai entendu Madame CAHIERRE s'exprimer au nom de Monsieur RUFENACHT il y a un instant, je sais qu'il ira aussi s'exprimer sur le dossier lui-même puisqu'il me l'a dit cet après-midi – il est bien entendu que ce soit le promoteur du projet, et il y a des services techniques spécialisés pour cela, qui donne des réponses en termes de sécurité, en termes de l'environnement, en termes de préservation et en fait à quoi correspond ce projet et les conséquences qu'il peut y

avoir avec son implantation ? C'est bien entendu l'objet du débat public, mais aussi l'objet des investigations qui sont, je le suppose, en cours par les responsables comme la DRIRE, et autres services techniques qui devront nous apporter les réponses sur les points que je viens de poser.

La troisième réflexion que je voudrais faire, c'est que nous avons aussi nos préoccupations en termes de développement économique, et que si l'approvisionnement en pétrole et en gaz est important pour l'ensemble de la nation et pour notre région, nous avons aussi d'autres sources d'activité. Antifer étant à côté d'Étretat, on pense tout de suite au tourisme, (*Applaudissements*) et quelque part c'est un des aspects dont nous souhaitons qu'il soit pris en compte dans le cadre de l'étude du projet et de sa réalisation, ainsi que la compatibilité de ces deux aspects, développement d'un site énergétique et développement économique à travers notamment le tourisme : je pense à la plage de Saint Jouin-Bruneval, je pense au port de plaisance sur lequel nous avons conduit une étude. Il faut que tout cela soit compatible.

Dernier point, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir : si ce projet doit se réaliser, après le débat que nous avons, après l'examen par les services spécialisés, notamment de l'État, il y aura, et là c'est ma casquette de Président de communauté de communes, Monsieur le Maire de Saint Jouin est concerné aussi, ainsi que l'ensemble des communes, si ce projet doit se réaliser, il y aura donc l'arrivée d'une population importante qu'il faudra héberger. Il faudra avoir des écoles pour les accueillir, et c'est aussi un des aspects auquel il nous faudra réfléchir pour faire en sorte qu'il y ait les réponses à ces différents points qui interpellent les habitants.

Monsieur le Président, j'ai déjà pour ma part pris une position, parce que je crois que c'est notre responsabilité : je considère que c'est un projet important, qu'il y a enjeu économique pour la région et bien entendu j'ai considéré que si les réponses en termes de sécurité et d'environnement sont apportées, il faut qu'il se réalise. Je souhaite aussi que soit pris en compte les projets que souhaite développer la commune, que souhaite développer l'intercommunalité et qu'il y ait une compatibilité parce que c'est en fait cela qui sera la source d'emploi pour la région de notre secteur de Criquetot et d'Étretat. Voilà les réflexions que je souhaitais faire devant vous, Monsieur le Président. Bien entendu, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, je reste à votre disposition.

M. ALAIN OHREL : Merci beaucoup Monsieur REVET. Je vais demander à Madame GRELLIER de bien vouloir prendre la parole au nom de Monsieur Alain LE VERN, Président du Conseil Régional. (*Applaudissements*)

MME ESTELLE GRELLIER, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FECAMP, VICE-PRESIDENTE DE LA REGION : Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, je suis Présidente de la communauté de communes de Fécamp, et je représente ici au titre de mes fonctions de Vice-présidente de la Région le Président LE VERN. Donc c'est vraiment en son nom que je m'exprime aujourd'hui, pour vous indiquer l'avis réservé que les élus régionaux ont actuellement à l'endroit de ce projet, vous indiquer qu'ils suivront avec une particulière vigilance vos débats, et que la Région Haute-Normandie adoptera naturellement son avis officiel et motivé à l'issue du débat, c'est la moindre des choses.

Mais aujourd'hui nous insistons sur le fait que ce débat doit permettre l'expression de chacun dans un souci d'équité, de transparence, et ce que je souhaite à titre personnel, d'équité dans les modes de diffusion parce que c'est vraiment la clé du débat. Une véritable concertation, un véritable échange, on parle souvent à tort de démocratie participative, mais il serait de bon ton qu'elle ait vraiment lieu sur un sujet d'une telle importance. (*Applaudissements*)

Les élus régionaux, et particulièrement le Président, émettent, je vous l'ai dit, un avis réservé, et ils souhaitent que plusieurs points soient particulièrement renseignés lors de ce débat. Nous considérons qu'il manque des éléments d'appréciation sur le positionnement du projet : déjà, de quel projet parle-t-on ? Quel est son positionnement ? Quelles ont été, éventuellement, les alternatives ? Les complémentarités avec le tourisme, pour le moins, ne nous paraissent pas évidentes. On rappelle ici que le tourisme est pour nous une filière économique créatrice de richesse et d'emploi.

Les élus régionaux déplorent l'absence de concertation sur ce projet, au préalable et en amont, avec le Port Autonome du Havre, avec lequel nous avons eu des négociations dans le cadre de l'élaboration du projet, qui a donné lieu par ailleurs à de nombreux commentaires. Les élus du bureau auquel j'appartiens ont rencontré les responsables du Port Autonome et à aucun moment il n'a été fait état de ce projet. Donc nous déplorons cette absence de concertation. En amont, on s'imagine qu'en janvier quand on les a rencontrés, le projet était déjà dans les cartons.

Toutefois nous rappelons que la Région Haute-Normandie entretient une relation toute particulière à l'énergie. Elle a un savoir-faire au niveau de la maîtrise des risques, c'est souvent ce qui est mis en avant, mais pour autant ce n'est pas une raison suffisante pour accumuler les contraintes et les risques dont on estime, et là le porteur de projet a apporté un élément complémentaire, que cette partie sur les risques est très sous-dimensionnée par rapport à la question posée.

On a besoin d'une réponse également sur la réalité de ce projet dans la stratégie nationale de diversification de l'énergie ; elle ne nous paraît pas dans l'immédiat évidente. Et puis les élus régionaux sont attachés à ce que le Port Autonome, le porteur de projet, lève une contradiction qui nous paraît assez majeure, entre le refus du projet éolien, qui a été présenté comme quelque chose d'incompatible avec le développement, tant du port que de sa région, et aujourd'hui l'importance de ce port méthanier pour le Port Autonome et le porteur de projet.

Voilà brièvement résumée la position de la Région sur la partie fécampoise et communauté de communes de Fécamp, nous aurons l'occasion d'en dire un peu plus jeudi prochain. Je rappelle juste que, puisque les choses doivent être dites, et qu'elles doivent être dites justement Monsieur REVET, on n'a toujours pas annexé la commune des Loges qui fait partie de la communauté de communes de Fécamp, sauf à ce qu'il m'indique aujourd'hui le contraire. Ce serait donc bien qu'à la page 42 on donne les bons contours et les bonnes zones d'influence des uns et des autres.

Pour finir j'indiquerai que le Pays des Hautes Falaises est aujourd'hui en phase d'élaboration de son SCOT, son Schéma de Cohérence Territoriale, qui vise l'aménagement du territoire à 5, 10, 15 et 20 ans, et que ne pas aborder, à aucun moment, ce projet dans ce schéma d'aménagement du territoire me semble là pour le coup être une erreur. Ne pas saisir les élus d'un projet aussi important n'invite pas pour l'instant les élus régionaux à un positionnement autre qu'un avis très réservé sur ce dossier. Merci. (*Applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : Madame GRELIER, je vous remercie. Avec vous s'achève, pour un moment, la voix donnée aux élus des exécutifs territoriaux et je voudrais maintenant qu'on en vienne à ce que nous attendons tous avec impatience, Dieu sait si cela a été dit, c'est-à-dire maintenant la présentation des grandes lignes du projet par le maître d'ouvrage.

J'invite les représentants du maître d'ouvrage à occuper une place à cette table.

UN INTERVENANT : Pourriez-vous nous lire la lettre de Monsieur MARIE ?

M. ALAIN OHREL : J'ai dit qu'elle serait diffusée, mais je n'y vois aucun inconvénient.

M. FERY : *Lettre de M. Didier MARIE, Président du Département Seine-Maritime. Courrier en date du 24 septembre, adressé au Préfet Alain OHREL, Président de la Commission Particulière : Monsieur le Président, dans le cadre de la mission qui vous a été confiée de mener le débat public sur le terminal méthanier d'Antifer, vous avez souhaité me rencontrer avant la première réunion de concertation programmée le 25 septembre. Au cours de cet entretien, vous avez bien voulu me préciser les termes de votre mission et les contributions attendues et je vous en remercie. Ainsi que vous me l'avez demandé, je vous prie de trouver ci-après la contribution de Département de Seine-Maritime.*

Ce projet suscite quatre questions, et ce préalablement à la diffusion très récente du document de présentation de la société Gaz de Normandie. En premier lieu, nous souhaitons que le maître d'ouvrage précise le positionnement stratégique de ce projet au sein de la politique nationale de l'énergie, et en particulier de sa composante gazière. L'évolution de la consommation nationale, corrélée aux nécessités de diversifier les sources d'approvisionnement à long terme répondant aux besoins spécifiques de la France devront être précisées. Les éléments d'information transmis devront ainsi permettre d'apprécier l'opportunité du positionnement du projet sur le territoire national, ainsi que les choix éventuels des sites d'implantation des terminaux méthaniers.

La deuxième question porte sur les conséquences environnementales qui pourraient résulter de cette opération. Le Département engage des travaux pour freiner l'érosion du littoral par l'entretien ou la sécurisation d'ouvrages existants, par l'engagement d'opérations lourdes de reconstitution d'épis ou de confortement de plage, et par la gestion du cordon de galets. Or nous avons constaté que la création de la digue extérieure du port d'Antifer, ou les ouvrages liés aux centrales nucléaires de Paluel et de Penly, accélèrent la dégradation du littoral. En conséquence, nous nous interrogeons sur l'impact que pourrait avoir ce terminal sur l'évolution du littoral.

Par ailleurs, le Département a une politique ambitieuse au regard de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine naturel que constitue l'ensemble exceptionnel de falaises sur 125 km et de sa zone rétro-littorale. Ces éléments ont conduit ma collectivité à valoriser les espaces naturels : un nouveau plan départemental des espaces naturels est en cours d'élaboration, à soutenir les actions de préservation du milieu ou de réestuarisation de rivières littorales. Cela porte aussi sur la reconstitution du GR21, le sentier du littoral qui a parfois disparu avec l'éboulement des falaises. Sur ce plan, le programme qui nous est soumis nous conduit à nous interroger sur l'ampleur de ses conséquences sur les sites naturels. Il s'agit en l'espèce de l'espace naturel de Bruneval, contigu au site portuaire, du tracé du GR21, ou des incidences sur les tracés des itinéraires de randonnée pédestre ou de pratique de sports de nature autour du site d'Antifer.

Enfin au regard de l'impact du projet sur le milieu halieutique, les conséquences du rejet d'eau refroidi à 4° centigrades par rapport à la température du milieu ambiant doivent être très soigneusement étudiées. J'attire à ce sujet votre attention sur l'importance attachée au maintien des activités des métiers de la pêche dans notre département. Celle-ci constitue un vivier d'emploi significatif, pour une profession difficile dont la pérennité est incertaine. Les études devront donc cerner les conséquences favorables ou négatives, ainsi que les opportunités éventuelles à la poursuite ou au développement de l'exploitation halieutique.

J'ajoute également que le Département a adopté un plan de développement durable soucieux de favoriser l'usage d'énergies renouvelables. Or sur le site d'Antifer, un projet éolien sur la digue externe a été refusé par l'autorité portuaire, et ce pour des raisons de pure rentabilité financière. Or une telle initiative s'inscrivait dans le cadre de la politique

nationale énergétique et de préservation de l'environnement contre le rejet de CO². Ce refus par un établissement public de l'État induit une distorsion par rapport à des politiques d'intérêt général alors qu'elle ne se fonde que sur des motifs financiers, sans avoir convaincu de l'incompatibilité de cette activité avec le développement de l'activité portuaire. Ainsi une opération qui ne serait fondée que sur une simple rentabilisation financière pour l'établissement portuaire ne saurait être acceptable. (Applaudissements)

La troisième question porte sur la sécurité du site. En effet, le site d'Antifer comporte déjà deux installations classées, CIM pour le pétrole brut et la SHMPP pour les produits d'avitaillement. Les craintes exprimées localement sont liées aux dangers et aux perturbations potentielles, propres à chaque installation ou cumulées par effet domino entre les deux installations pétrolières et méthanières. Il est donc particulièrement important que les conséquences qui pourraient en résulter sur la sécurité des biens et des personnes soient très précisément présentées, ainsi que les mesures éventuelles d'accompagnement, ou compensatoires, qui pourraient être nécessaires.

Enfin, la quatrième question a trait aux conséquences de ce projet sur la vie quotidienne des Seinomarins. Le Département s'est engagé dans une politique ambitieuse de développement du littoral par la mise en œuvre d'un nouveau plan départemental du tourisme, d'un schéma d'hébergement touristique, d'un schéma nautique départemental, d'une politique de sports de nature.

La plage d'Antifer, l'une des plus importantes de Seine Maritime après celles de Dieppe et du Havre, connaît une fréquentation importante. Son accès en dehors des enceintes des installations portuaires, soumises aux prescriptions de code ISPS, reste libre. Le maître d'ouvrage et l'autorité portuaire devront donc préciser l'impact de ce projet sur l'usage touristique et de loisir de la plage d'Antifer, et sur la pratique des sports nautiques. La filière touristique représente 30.000 emplois en Seine Maritime. Les 80 créations annoncées pour le terminal méthanier me semblent faibles au regard des investissements envisagés et des probables impacts négatifs sur ce secteur économique à fort potentiel d'emplois.

C'est la raison pour laquelle, au regard de l'ensemble de ces interrogations, je formule aujourd'hui un avis réservé sur ce projet qui ne semble pas offrir les conditions nécessaires à un développement durable, ni correspondre à une vision partagée par l'ensemble des acteurs locaux.

(Applaudissements)

UN INTERVENANT : Cela aurait été vraiment dommage de ne pas la lire.

M. ALAIN OHREL : D'autant plus que, comme vous le remarquerez, les points énoncés correspondent très exactement à l'intitulé des différentes rencontres annoncées. Par conséquent, l'analyse du projet permettra de reprendre les différents points, puisque c'est l'intitulé même des réunions thématiques.

M. HOUDU : Monsieur le Président, vous avez reçu un premier recours, j'aimerais qu'il soit connu, et reconnu autour de cette assistance. Monsieur POYER a dû le recevoir en recommandée, et vous en copie. Je voudrais répondre aussi à Monsieur REVET.

M. ALAIN OHREL : On verra cela plus tard, Je connais très bien votre problème. Merci.

M. FRANÇOIS AUBER, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DE LA VALLEUSE DE BRUNEVAL : Je voulais réagir aux propos de Monsieur REVET, quant à la digue et au projet de port méthanier existant il y a 30 ans. Il y a 30 ans, deux digues étaient prévues. C'est-à-dire que s'il y avait eu un port méthanier, il y aurait eu deux digues de prévues. La deuxième chose, c'est qu'aujourd'hui les vents sont de Sud-ouest et à l'époque les vents étaient de Nord-ouest.

Les choses ont donc complètement changé. Ce n'est pas parce que c'était prévu il y a 30 ans, qu'il y avait une erreur il y a 30 ans, qu'il faut la refaire aujourd'hui.

Autre chose, c'est que le projet de port de plaisance est quelque chose que tout le monde partage. Il est difficile d'imaginer un partage de l'espace entre un port méthanier et un port de plaisance, et de toute façon, quel serait l'intérêt de ce port de plaisance ? En fait ce territoire, et là je partage le point de vue de Monsieur REVET, le territoire d'Étretat et de tout l'arrière pays est une véritable richesse. C'est un vrai potentiel. On ne peut pas imaginer d'accepter la transition vers le gaz, comme cela parce qu'il y a eu un document diffusé à 160.000 exemplaires, qui est un bon document de communication, qui va convaincre tout le monde, qui est faux, et au bout du compte on est en train de dire à tout le monde que tout va bien. (*Applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : Je crois que vous apportez vous-même une dénégation à ce que vous craignez, parce que tout le monde ne dit pas que tout va bien. Cela n'est pas ce que vous venez de dire, en tout cas. Donc il y a possibilité de s'exprimer.

Pour le moment, c'est l'expression du maître d'ouvrage qu'on attend. Nous sommes convenus de nous donner une heure de débat. Il dispose donc de 35 minutes.

M. LUC POYER, PRESIDENT DE GAZ DE NORMANDIE : Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, avant de passer la parole à Yves BRAMOULLÉ, le directeur du projet, et à Olivier FRECHET, le directeur adjoint, pour une première présentation du dossier du maître d'ouvrage, deux mots pour dire dans quel état d'esprit nous abordons ce débat, qui nous sommes, et quels principes régissent notre action.

Tout d'abord à l'occasion de cette réunion de lancement très en amont, comme il a été dit, des procédures, je souhaite insister sur notre volonté de contribuer au caractère ouvert et constructif du débat. Nous comprenons qu'une infrastructure de cette nature suscite des interrogations et nous sommes à la disposition de tous pour apporter toutes les explications nécessaires, et bien entendu s'il y avait des erreurs dans le dossier que nous avons remis, nous les corrigerions. Jusqu'à présent je n'ai relevé aucune erreur mais il y aura d'autres séances et des communications entre nous pour les connaître.

Nous sommes convaincus que le débat viendra éclairer les décisions futures à travers l'expression des personnes et institutions concernées, au premier rang desquelles les collectivités publiques, l'État, la Région, le Département, la communauté de communes, les communes et leurs représentants. Nous allons bien entendu prendre en compte les avis, positifs et réservés, et les questions soulevées ce soir.

Première question souvent posée : qui êtes-vous ? La société Gaz de Normandie est le maître d'ouvrage du projet, c'est-à-dire qu'il est chargé de la construction et de l'exploitation du terminal méthanier sur la zone industrielle et portuaire, dès lors qu'il aurait reçu les autorisations, ce qui n'est pas le cas à ce stade. Ce projet, dans une phase d'étude amont aujourd'hui, a été sélectionné par le Port Autonome du Havre au terme d'un processus d'appel à projets qui a commencé en février 2006 et abouti en novembre de la même année.

La société Gaz de Normandie compte quatre actionnaires : POWEO, opérateur indépendant de gaz et d'électricité en France, la Compagnie Maritime Industrielle exploitant les terminaux pétroliers au Havre et à Antifer, ainsi que deux acteurs majeurs du secteur énergétique en Europe : Les groupes E-on Ruhrgas et Verbund. Ces quatre actionnaires participeront à la réunion du 2 octobre et pourront répondre aux questions soulevées quant à leur identité ou la transparence de leur activité. Ces partenaires ont en commun la volonté d'investir dans ce

projet, stratégique pour chacun d'eux, et d'y contracter des engagements de long terme garantissant ainsi sa pérennité.

Le projet Gaz de Normandie s'inscrit dans une démarche de développement durable du territoire, conciliant progrès économique et respect de l'environnement. Ainsi, dans les études de conception de l'ouvrage, la priorité est donnée aux conditions de sécurité et à la préservation du cadre de vie. Ce sera le cœur de la présentation d'Yves BRAMOULLÉ dans quelques instants.

Sur le plan économique, cette nouvelle infrastructure est associée au développement de l'activité du Port du Havre dans l'énergie, l'un de ses atouts dans le contexte de forte concurrence avec les grands ports européens. Au passage, ceci marquerait le retour du gaz naturel liquéfié au Havre, comme il a été souligné, après un arrêt de cette activité à la fin des années 80, le développement du terminal de Montoir de Bretagne ayant à l'époque été préféré à celui d'un terminal normand pour des raisons d'aménagement du territoire.

Enfin, le projet répond à un objectif d'intérêt national, celui de créer un nouveau point d'entrée sur le marché du gaz naturel en France. Par là, il pourrait marquer une nouvelle étape dans la diversification des approvisionnements énergétiques de notre pays, l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché du gaz et le renforcement de la sécurité énergétique de la Seine Maritime, de la Région Haute-Normandie, de la France et de l'Union Européenne.

M. HOUDU : Monsieur POYER, vous ne nous avez pas donné votre entité juridique, savoir si vous êtes une EURL, une SARL, une SAS. Parce que vous devriez savoir aussi que sur tout document que vous émettez, vous devriez avoir cette entité et le capital aujourd'hui.

M. Luc POYER : Gaz de Normandie est une SAS, une société qui comporte les quatre actionnaires que j'ai précisés.

(commentaires de M. HOUDU).

M. Luc POYER : Je vous répondrai là-dessus à la prochaine réunion.

L'entité juridique, je vous ai répondu, c'est une SAS. Le capital évolue au fil du temps. Je vous donnerai la réponse la prochaine fois.

(commentaires de M. HOUDU).

Si, la société a libéré son capital.

MME BENEDICTE AGUILA, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Je pense que ces éléments ont été diffusés dans le dossier qu'a fourni le maître d'ouvrage. Si vous souhaitez de plus amples renseignements, lors de la réunion du 2 octobre, vous aurez tous les actionnaires qui vont être présents, et vous pourrez à ce moment-là... Les éléments ont déjà été donnés.

M. Luc POYER : Si vous le permettez, je voudrais bien comprendre la question. Vous m'avez demandé...

MME BENEDICTE AGUILA : Sur la forme, le régime...

M. Luc POYER : Le régime juridique, c'est une SAS. Vous m'avez demandé si le capital avait été libéré, je vous ai dit : oui. La question à laquelle je ne peux pas répondre aujourd'hui, mais vous l'aurez la prochaine fois, c'est : quel est le montant du capital qui a

été libéré ? Parce que ce montant évolue au fil du temps, à mesure que des actionnaires apportent des capitaux à la société.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, est-ce que je peux passer la parole au directeur du projet ?

M. ALAIN OHREL : On a noté votre question, Monsieur. Monsieur BRAMOULLÉ, vous avez la parole.

MME BENEDICTE AGUILA : Le changement de capital est évolutif, de toute façon. On s’y attend, compte tenu des interventions des divers associés qui rentrent. On connaissait la forme de la société dès le départ.

M. ALAIN OHREL : On continue. On vous fera une note spéciale.

M. LE MIGNOT : Quand vous dites qu’on connaît le capital de la société Gaz de Normandie depuis le départ...

MME BENEDICTE AGUILA : La forme.

M. LE MIGNOT : Il n’y a pas que la forme qui compte. Quand un conseil d’administration, en l’occurrence un conseil d’administration qui découle d’un décret d’État puisqu’il s’agit d’un port autonome, donc d’une entité nationale, lorsque ce conseil d’administration donc prend décision de donner un projet suite à un appel à concurrence, et qu’on voit que c’est POWEO et CIM, et que même avant la production d’un plan, ou d’un schéma de plan, ce capital, donc les actionnaires, a déjà été bousculé à deux reprises, permettez-moi de douter de la connaissance des citoyens sur la constitution de Gaz de Normandie.

Effectivement, la question de Monsieur HOUDU est pertinente. Mais qui est Gaz de Normandie aujourd’hui ? On ne sait pas. Le document porté à la connaissance du débat public ne permet pas de dire qui est Gaz de Normandie, et au regard de la vitesse où va la modification de cette entreprise, on peut se demander si à la fin de ce débat public Gaz de Normandie n’aura pas d’autres actionnaires.

M. ALAIN OHREL : Vous avez posé une question qui concerne la part de responsabilité assumée par le port dans la décision. Monsieur LECOMPTE qui est dans l’assistance et qui a demandé à intervenir, comme d’autres d’ailleurs et dont j’ai les questions ici, va le faire tout à l’heure et il vous répondra. Monsieur BRAMOULLÉ, nous vous écoutons.

M. YVES BRAMOULLÉ, DIRECTEUR DE PROJET, GAZ DE NORMANDIE : Merci, Monsieur le Président. La première diapositive de cette présentation avait pour but de répondre, peut-être partiellement, c’est un début de réponse, qui est Gaz de Normandie ? Comme le disait Luc POYER, aujourd’hui le capital de la compagnie est partagé comme indiqué sur ce transparent : 34% pour POWEO, 17% pour la CIM qui sont les actionnaires fondateurs, et 24,5% pour E-on Ruhrgas et Verbund qui ont rejoint la société dans les mois qui ont suivi sa création au printemps dernier.

(commentaires dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : Ceci est dans le document. Je ne connais pas le numéro de la page par cœur. Je vais faire une présentation générale du projet en essayant d’être court, d’abord parce que nous avons peu de temps, et surtout parce que c’est la séance introductive du débat, et comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises nous aurons l’occasion de revenir sur chacun des sujets particuliers lors des réunions thématiques. Donc pardonnez-moi si je vais un peu vite et si je survole un peu le dossier.

Au cœur de la présentation, il y a des éléments que je donnerai sur la sécurité. Nous n'avons pas découvert aujourd'hui, et nous avons bien noté, que cette préoccupation était au premier plan des préoccupations de l'ensemble des personnes concernées, mais nous avons noté qu'il avait été jugé par certains lecteurs du dossier qu'il n'était pas assez complet sur ce point. Donc je vais apporter quelques éléments complémentaires aujourd'hui mais sans pour autant anticiper sur le débat spécifique, qui est prévu je crois le 19 octobre, sur ce sujet.

M. Luc POYER: Avant d'attaquer ce chapitre, pour répondre à la question du maître d'ouvrage, la composition du capital figure page 72 du dossier.

M. YVES BRAMOULLÉ : Monsieur le Président, je continue ?

M. ALAIN OHREL : Oui, continuez.

(commentaires dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : Dans quel contexte économique et industriel se déroule ce projet ? Je vais aller très vite.

La problématique de la croissance de la consommation de gaz a été très rapidement évoquée par différents intervenants tout à l'heure, on y reviendra longuement lors de la réunion du 2 octobre puisque c'est le thème de cette réunion, et ce que je souhaiterais simplement dire à ce stade c'est que le gaz, comme on peut parfois l'entendre, ne vient pas en compétition avec les énergies renouvelables, ni d'ailleurs avec le nucléaire, puisqu'il est au contraire pour ce qui concerne la production d'électricité un complément des énergies renouvelables et nucléaire.

Le gaz en revanche est le principal compétiteur du pétrole dans de nombreux usages, et le fait qu'il soit beaucoup plus propre et moins émetteur de CO², et qu'il permette des installations plus efficaces, fait que le gaz naturel connaît aujourd'hui un développement.

Pour qu'il puisse se développer, encore faut-il qu'il y ait des ressources. Il se trouve que c'est le cas aujourd'hui à travers le monde, et c'est d'ailleurs la raison de ce projet de terminal, comme sans doute d'un certain nombre d'autres, de ramener ces ressources de gaz naturel dans notre pays.

(commentaires dans la salle)

M. ALAIN OHREL : Tout ce que vous dites est fort intéressant, tellement justifié qu'il y a dans le débat, je me permets de vous le rappeler, des séances qui sont spécialement consacrées à tous les points que vous évoquez.

S'agissant de l'énergie, vous aurez abondamment l'occasion de débattre de toutes les problématiques de l'énergie lors d'une séance qui est prévue le 2 octobre à Montivilliers, à laquelle participeront, je vous l'indique, le Directeur général de l'énergie et des Matières Premières en France, des représentants de l'Union Européenne dans le domaine, et aussi les personnalités qui ici ont travaillé à l'examen de l'énergie en Haute-Normandie.

(commentaires dans la salle)

M. ALAIN OHREL : Je vous demande, s'il vous plait, de laisser le maître d'ouvrage s'exprimer, et vous avez un temps après pour les questions.

(commentaires dans la salle)

M. ALAIN OHREL : Très bien. Vous aurez l'occasion de les interroger là-dessus. Il y aura un temps de débat avec le public. Laissez donc parler le maître d'ouvrage.

M. YVES BRAMOULLÉ : Un bref rappel de ce qu'est le gaz naturel liquéfié : il s'agit de gaz naturel qu'on a refroidi à -160° pour réduire son volume. L'unique raison de cette opération de liquéfaction est de réduire la place occupée par le gaz pour pouvoir le transporter dans des navires.

Le but du terminal méthanier, le terminal de réception à l'autre bout de la chaîne, c'est de :

- décharger ces navires,
- stocker très temporairement le produit dans des réservoirs tampons pour équilibrer le débit entre ce qui sort du navire et ce qui part ensuite dans le gazoduc,
- retransformer le liquide en gaz, simplement en le réchauffant.

C'est une opération qui est très simple : une opération logistique, qui consiste à décharger les navires et expédier leurs cargaisons sur le réseau de transport de gaz.

Ce projet, pour des raisons sur lesquelles on sera certainement amenés à revenir, est situé à Antifer. Mon propos ici n'est pas de revenir sur : « pourquoi Antifer et pas d'autres emplacements », mais on y reviendra certainement à un autre moment du débat.

Simplement pour citer pourquoi cette idée, d'ailleurs extrêmement ancienne, puisque comme cela a été rappelé tout à l'heure, dès les années 70 et la création du port pétrolier, l'idée d'y faire un jour un terminal méthanier avait été identifiée. Parce qu'on est placé ici, dans la région du Havre, très proche des stockages souterrains de la région parisienne, et proche de zones de grande consommation de gaz.

C'est d'ailleurs exactement pour cela que le premier terminal méthanier avait été construit par Gaz de France au Havre, le premier terminal du continent européen. Il y a des infrastructures portuaires et du personnel qui le font fonctionner, qui sont tout à fait au niveau.

Il y a une compatibilité, que l'on vérifie, je dirais que l'on continuera à vérifier tout au long des études du projet, avec l'activité pétrolière du site et pour le port autonome. C'est sans doute la principale raison d'avoir proposé cet aménagement à Antifer et pas ailleurs. C'est l'optimisation d'un espace où l'on ne peut faire que des produits liquides, puisqu'à Antifer on ne pourrait pas installer de grues, de bords à quai, de voies ferrées etc. C'est donc un port adapté au transport des hydrocarbures.

Les enjeux à prendre en compte.

Il y a des enjeux généraux qui sont d'importance quel que soit le projet, avec certaines particularités ici qui ont déjà été évoquées dans la première partie de cette réunion, qui sont les usages multiples de la zone portuaire. C'est tout à fait une particularité, qui n'est pas propre au port d'Antifer, mais qui est très importante : dans les espaces non occupés aujourd'hui par des activités industrielles ou portuaires se sont développés au fil des années des activités de loisirs principalement, mais aussi de pêche professionnelle par exemple, qui sont tout à fait respectables et qu'il faut évidemment prendre en compte, et que nous avons prises en compte. J'en dirai sans doute quelques mots plus tard et on sera là aussi amené à y revenir dans une réunion spécifique.

L'autre élément de contexte est la vocation touristique de la région, qui a été rappelée notamment par Monsieur le Président de la communauté de communes, qui est un élément

de contexte important à considérer lorsqu'on étudie tous les aspects d'un projet aussi compliqué et long à élaborer que ce genre de projet.

Pour venir plus dans le concret et introduire les éléments principaux de notre approche en matière de sécurité, je pense que la plupart des personnes qui sont ici ont lu ou au moins parcouru le dossier, donc je ne reprends pas toutes les explications techniques sur ce qu'est un terminal. Je rappelle juste qu'on doit implanter un poste d'amarrage pour les navires, des réservoirs de stockage, puis des pompes et des échangeurs pour la regazéification du GNL, qui ne sont pas des équipements très encombrants, et puis des bâtiments, des équipements annexes, des utilités, une torche etc.

(commentaire dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : On reviendra sur la torche, si vous le voulez bien, à la fin de la présentation. La sécurité, cela commence lorsqu'on élabore un projet comme celui-là, quel que soit le produit, quelle que soit l'usine, par l'identification des dangers.

Quels sont les dangers présentés par le GNL, le produit qui nous occupe aujourd'hui ? Il faut savoir que, en cas de fuite, le GNL se vaporise. Comme c'est un produit très froid, dès qu'il est en contact avec l'environnement à la température ambiante, il se vaporise très rapidement et devient du gaz naturel. Il se dilue dans l'air, assez facilement parce qu'il est plus léger que l'air. Contrairement au butane et au propane qui ont tendance à stagner par terre, le gaz naturel, le méthane, se dilue dans l'air. Néanmoins lorsqu'il est dans l'air dans une concentration comprise entre 5 et 15%, donc quand il passe par cet état-là, il peut s'enflammer.

Une caractéristique importante de l'inflammation des nuages de gaz à l'air libre, c'est que cela ne provoque pas d'explosion. Tout le monde sait que l'inflammation du gaz dans un milieu confiné, par exemple une maison d'habitation et cela arrive malheureusement de temps en temps, peut exploser. A l'air libre ce n'est pas le cas, même en cas de fuite importante. C'est un élément sur lequel bien sûr on reviendra plus en détail, mais je pense que ce soir, Monsieur le Président, on n'a peut-être pas le temps de rentrer dans chacun des détails techniques, mais il faudra évidemment aborder et donner toutes les explications sur tous ces éléments techniques qui sont fondamentaux. Tant qu'on n'a pas identifié ce qu'est le vrai danger, on peut parler de sécurité mais cela reste complètement théorique.

M. FRANÇOIS AUBER : La falaise coupe ce périmètre. On n'est plus que sur un demi-camembert. Les conséquences du vent, du confinement du gaz en pied de falaise ne sont absolument pas abordées dans votre document. Et vous alliez passer sur cet élément qui est fondamental.

M. YVES BRAMOULLÉ : Non, Monsieur AUBERT, je ne passe pas sur cet élément. On vient de dire qu'on ne peut pas rentrer dans tous ces détails aujourd'hui mais on y viendra lors de la réunion du 19 octobre. Non, la falaise n'est effectivement pas un détail, dans la mesure où elle joue un rôle d'arrêt de l'extension des nuages de gaz vers la terre qui est important.

M. FRANÇOIS AUBER : On appelle cela un confinement, Monsieur BRAMOULLÉ. La deuxième chose, c'est que ce serait le seul port méthanier au monde qui aurait l'existence d'une falaise en pied d'usine.

M. YVES BRAMOULLÉ : ENCORE une fois, on reviendra sur chacun de ces points un par un. Vous avez raison quand vous dites que la falaise crée des conditions particulières concernant le confinement du gaz mais c'est quelque chose qui, contrairement à ce que vous dites, a été étudié sur plusieurs projets de terminaux méthaniers qui sont en pied de falaise. Ce n'est absolument pas du tout la première fois. Ce point-là sera regardé en détail.

M. DANIEL LEMARCHAND : Excusez-moi, vous parlez aussi de sécurité. J'aimerais bien savoir pourquoi vous vous entêtez à vouloir à tout prix faire passer des bateaux « explosifs » dans le Rail d'Ouessant qui est quand même la zone la plus dangereuse du monde. Là vous jouez avec le feu. C'est là qu'il y a eu le plus de pétroliers qui ont coulé, qui ont eu des accidents, et vous voulez faire passer des bateaux méthaniers dans la zone la plus dangereuse du monde. C'est vraiment un entêtement que je n'arrive pas à comprendre. J'aimerais bien avoir des explications.

M. ALAIN OHREL : Je suis désolé de dire que cette question, qui est intéressante, va être posée dans le débat dans quelques minutes. Là vous interrompez le maître d'ouvrage avant qu'il en vienne au bout de son exposé. Cette question je l'ai sous les yeux. On va la poser tout à l'heure. Attendez que le débat soit ouvert.

M. YVES BRAMOULLÉ : Deux choses importantes qu'il faut rappeler, parce que peut-être certaines personnes ne le savent pas : le gaz naturel n'est pas toxique. Il n'y a donc pas autour des installations de GNL de risques toxiques comme on peut en avoir autour de certaines autres installations qui stockent par exemple du chlore ou de l'ammoniac. Ensuite, sur la question des risques d'explosion, on y reviendra certainement, on n'a pas non plus sur ce genre d'installation de risques d'explosion.

On parle ici des dangers qui sont susceptibles d'entraîner des zones d'effets à l'extérieur du terminal, et surtout dans les zones accessibles au public. Je rappelle qu'il y a beaucoup de niveaux, pas seulement deux niveaux mais plusieurs, dans la maîtrise des risques d'une installation industrielle. Il y a la maîtrise des risques majeurs, qui fait maintenant en France l'objet d'un nouveau corpus réglementaire assez récent, consécutif à certains accidents qui se sont produits ces dernières années et qui a amené l'Administration française à réviser assez fondamentalement la réglementation en matière d'installations SEVESO.

Le maître mot, c'est la maîtrise des risques à la source. Je précise que la DRIRE, qui aura l'occasion de s'exprimer à l'un des prochains débats, ne me contredira pas je l'espère sur le fait qu'on est aujourd'hui très exigeant, sans doute plus exigeant qu'on ne l'était par le passé, sur les installations nouvelles où la maîtrise des risques à la source doit être faite, non seulement au mieux possible, mais il doit aussi être démontré par le maître d'ouvrage qu'on atteint un niveau d'acceptabilité du risque qui a été extrêmement renforcé. On doit démontrer qu'on arrive à maîtriser ce risque. Je ne vais pas reprendre la liste, mais il y a ici un certain nombre des éléments qui participent à la maîtrise des risques, on y reviendra aussi sans doute plus en détail le 19.

Concernant une question qui a été posée tout à l'heure sur le fait que la DRIRE n'a pas approuvé nos études. La question ne se pose pas ainsi aujourd'hui. Il se trouve que la réglementation française fait que tout maître d'ouvrage d'une installation classée, qu'elle soit SEVESO ou pas, doit démontrer dans une étude de danger réglementaire dont le contenu est extrêmement bien spécifié par les textes, que son installation est conforme à la réglementation sur la maîtrise des risques. C'est bien sûr ce que fera Gaz de Normandie si, à l'issue du débat public, la société décide de poursuivre les études et de préparer ce dossier de demande d'autorisation.

Aujourd'hui nous n'en sommes pas là. Ce que je vais vous montrer dans les diapositives suivantes résulte de ce que nous savons aujourd'hui du projet, de ce que nous pensons que nous allons pouvoir faire, ou proposer de faire, dans ce projet. Mais les éléments concrets sur lesquels l'Administration devra se prononcer, à travers la DRIRE et sans doute un tiers expert qu'elle mandatera, devront être mis dans l'étude de dangers. Cette étude de dangers doit être exhaustive et détaillée, et elle doit être faite quand on est à un niveau d'études suffisamment détaillées pour pouvoir le faire. Donc ce sera fait plus tard...

(commentaire dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : Après le débat public, oui, mais avant l'enquête publique, sur laquelle on reviendra peut-être tout à l'heure. Le débat public est une procédure supplémentaire par rapport à tout ce qui existe par ailleurs, et qui reste en vigueur. Le débat public ne remplace pas l'enquête publique. Si Gaz de Normandie décide de déposer ses demandes d'autorisation, l'enquête publique aura lieu, comme elle a lieu pour toutes les installations classées.

Aujourd'hui nous sommes dans une phase amont et nous, nous sommes dans une démarche d'élaboration du projet. C'est long, cela prend du temps, et comme l'a indiqué Luc POYER, on compte sur le débat public pour nous permettre d'améliorer le projet si on peut, c'est le but. Pour l'instant, le débat public ne débouche en aucun cas, comme l'a rappelé Monsieur le Président, sur l'autorisation. Cela n'a rien à voir. Le débat public, c'est avant, et cela permet ensuite au maître d'ouvrage d'élaborer un projet et notamment de faire une étude de danger, pour ensuite demander les autorisations, ensuite il y aura enquête publique, tierce expertise, instruction administrative et les autorisations ne viendront qu'après. On est au début d'un processus.

(commentaire dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : SIMPLEMENT, je le répète : l'étude de dangers, comme il est indiqué ici dans le paragraphe du milieu, est un document extrêmement codifié qui doit être, encore une fois, détaillé et exhaustif. C'est sur ce document que ce fondera l'Administration pour autoriser ou pas l'installation, et il sera soumis, comme c'est toujours le cas, à enquête publique. Mais ceci est dans une deuxième phase. Aujourd'hui nous n'en sommes pas là. Nous serions bien incapables de rédiger une étude de dangers complète à ce stade puisque pour le moment...

(commentaire dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : Le fondement de nos études de dangers aujourd'hui, ce sont des investigations et des études préliminaires que nous avons faites, en ayant recours à des consultants qui sont qualifiés pour cela, en s'appuyant sur les logiciels agréés par l'Administration, en se basant sur les retours d'expérience des très nombreux terminaux de ce type qui existent dans le monde et en France.

Voici des chiffres qui ne figurent pas dans le dossier, c'est donc une information complémentaire : notre meilleure estimation possible des distances au-delà desquelles il n'y a plus de risque pour les personnes – cela n'a rien à voir avec les distances d'effets sur le matériel, qui sont beaucoup plus courtes – c'est-à-dire les limites basées sur la réglementation française et les récentes circulaires du MEDAD, cette estimation de distances est à titre provisoire de 460 m autour du poste de déchargement, 350 m autour des réservoirs, et autour de la regazéification, cela dépend des endroits, des distances qui vont de 190 à 230 m. Je vous montre tout de suite...

(commentaire dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : EST-ce que je peux continuer, Monsieur le Président, et laisser cette question pour la séance de questions/réponses ?

M. ALAIN OHREL : Continuez, on parlera des explosifs après.

M. YVES BRAMOULLÉ : JE reviens sur ces trois distances. Ce sont les contraintes que nous avons intégrées en termes d'éloignement des composants du terminal avec l'environnement au sens large. Ensuite, nous nous sommes fixés depuis le début, c'est clairement indiqué dans le dossier, un objectif de maintien de l'accès du public à la plage. C'est une contrainte que nous avons nous-mêmes fixée dans notre cahier des charges interne. Pourquoi ? Parce que d'abord nous pensons que c'est possible, et que c'est un moyen de réduire les impacts socioéconomiques que pourrait avoir le projet s'il conduisait à l'interdiction de l'accès à la plage. (*Brouhaha*)

Si vous le voulez bien, je continue.

(commentaires dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : C'est justement principalement suite à cet accident, je pense, que la réglementation française a changé et que maintenant... (*Brouhaha*)

Si vous le voulez bien, je continue.

M. ALAIN OHREL : Non, écoutez. Parlons de choses sérieuses. On vous a expliqué...

M. GUY LE MIGNOT : Attendez, il ne suffit pas de laisser, Monsieur le Président...

M. ALAIN OHREL : Nous sommes là, je dois vous le dire, au cœur du débat. C'est ce qu'il y a de plus sérieux.

M. GUY LE MIGNOT : Mais c'est très sérieux. Monsieur, mettez-vous à ma place. Je peux vous assurer que la question que je vous pose est très sérieuse, sinon je ne la poserais pas. Je demande si la Commission Particulière apporte un quelconque crédit aux distances qui sont notées ici ? Auquel cas, si c'était faux, cela voudrait dire que vous cautionneriez un deuxième document avec des données erronées, voire volontairement fausses.

M. ALAIN OHREL : Comme vous le savez, je l'ai dit abondamment tout à l'heure, la Commission Particulière du Débat Public comme telle ne prend pas, en aucune façon, parti sur quelque élément que ce soit du dossier. Elle s'assure simplement de ce que le maître d'ouvrage soit à même de faire en sorte que toutes les composantes de l'opinion en connaissent.

Mais s'agissant de ce point particulier, je veux bien y revenir parce que je considère, vous le savez bien, car c'est ce pour quoi d'ailleurs j'avais demandé que le maître d'ouvrage complète son dossier sur ce point, tant il est très sérieux. Je rappelle que la DRIRE, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, qui est le service de l'État territorialement compétent pour approuver ou non les études de dangerosité, le fait comme on vous l'a expliqué au stade de la procédure qui est celui de l'autorisation expresse de construire, et d'exploiter ensuite. C'est-à-dire postérieurement au débat public.

M. GUY LE MIGNOT : Cela veut dire qu'aujourd'hui ils ont le droit de se tromper ?

M. ALAIN OHREL : Ce que je vous demande de comprendre, c'est que le débat public est fait précisément pour faire ressortir dans le dossier tout ce qui est difficile, mérite d'être explicité etc., antérieurement à une procédure distincte et postérieure qui est celle de l'autorisation au titre des différentes procédures afférentes, après enquête publique.

Donc là, nous ne sommes ni dans le temps de l'enquête publique, ni encore moins dans celui de l'autorisation. Ce que j'ai obtenu, c'est que le maître d'ouvrage présente, anticipant si l'on veut sur son étude de dangerosité, les éléments qui relèvent, disons de la plus forte

vraisemblance, sous réserve de l'accord que la DRIRE donnera elle-même, et elle le fera lors de la réunion prévue à cet effet.

M. FRANÇOIS AUBER : Mais Monsieur OHREL, c'est un sujet important, la sécurité. L'environnement. Les opposants, les habitants qui sont tous opposés au projet, ce n'est que cela, la sécurité. Alors allons au-delà de ces chiffres. Il faut mettre ce qu'il faut. Et puis aussi autour des bacs pétroliers, quelle est la distance pour l'effet domino ? C'est important quand même.

M. ALAIN OHREL : Je ne vous dis pas le contraire. Je suis en train de vous dire que c'est tellement important que...

M. FRANÇOIS AUBER : Vous avez un boil-over etc. en même temps. Attendez, il y a quand même un problème.

M. ALAIN OHREL : Je crois qu'on ne se comprend pas. Je suis en train de vous dire que comme vous je considère que c'est important, au point que...

M. FRANÇOIS AUBER : Ne vous inquiétez pas, je connais le droit aussi bien que vous, et je vous dis tout de suite que c'est l'élément important. Il faut absolument en discuter, de ces problèmes de sécurité, avant tout.

M. ALAIN OHREL : Je vous signale qu'on en a fait l'ordre du jour exclusif d'une réunion totale à Octeville.

M. BERNARD FERY : Monsieur qui parlait du droit. Est-ce que vous connaissez ce qu'on appelle la convention d'Aarhus ?

M. FRANÇOIS AUBER : Oui.

M. BERNARD FERY : En un mot, la convention d'Aarhus a été préparée au plan européen pour que, dans le cadre du développement durable, les grands projets bénéficient du public et, je cite l'expression qui a d'ailleurs été reprise par le maître d'ouvrage, « qu'il y ait une participation du public à l'élaboration du projet ».

Donc comme il vous l'a déjà été dit, le débat public va à un certain stade, puis d'autres éléments de la procédure se développent. Par conséquent, et c'est un élément, je dirais, de bon sens sur lequel on doit se mettre d'accord, autant le débat public doit être profitable pour que vos remarques et vos avis soient pris en compte, autant le débat public ne peut pas, structurellement si vous voulez, faire en sorte qu'on ait sur la table tous les dossiers liés à l'exploitation ou aux autorisations d'exploiter. Ce n'est pas possible.

Il faut donc que nous acceptions collectivement de faire bonne intelligence dans un dialogue pour qu'on comprenne bien tous les soucis, toutes les remarques que vous avez, de façon à ce qu'elles puissent être portées au débat, qu'on approfondisse, mais on ne peut pas exiger du maître d'ouvrage qu'il ait déjà, au stade du débat public, de telles études totalement terminées et instruites par la DRIRE.

UNE INTERVENANTE, ÉTUDIANTE EN HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT : Je suis un peu étonnée parce que depuis tout à l'heure vous parlez d'un site qui serait sans risques, et pourtant le site va être classé SEVESO avec obligation de servitudes, ce qui le classe au seuil le plus haut. Vous manquez un peu de clarté dans le sens où, pour le moment, aucun risque ne ressort réellement, à part celui de l'inflammabilité situé en seuil entre 5 et 15%, ce qui peut paraître difficile à comprendre pour la plupart d'entre nous, je pense. Ce serait bien

d'être un peu plus transparent. Je pense que pas mal d'associations travaillent sur le fond, mais nous on est citoyens, et on aimerait qu'il y ait un peu plus de clarté. (*Applaudissements*).

M. LUC POYER : Je vous rejoins dans la volonté de clarté, avant de repasser la parole à Yves BRAMOULLÉ. Si j'ai bien compris, ce que voulez dire, c'est qu'aujourd'hui c'est un site SEVESO. (*Brouhaha*)

M. ALAIN OHREL : Mademoiselle, je comprends très bien qu'il faille toujours plus d'explications mais rassurez-vous, elles viendront au gré du débat. Vous soulignez en effet cette nécessité de bien voir que les risques sont limités, comme l'approche en l'état actuel de l'étude de dangerosité permet de le dire, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont inexistantes. (*Brouhaha*).

L'INTERVENANTE PRECEDENTE : Ils sont à peine abordés dans le projet.

M. ALAIN OHREL : Ils sont limités selon des données de distance qu'on s'efforce de vous chiffrer. Evidemment, cela ne veut pas dire qu'en-deçà de ces distances cela soit sans risques. Là c'est tellement risqué que rien n'y est autorisé en fait de présence humaine. Et ce n'est pas nouveau, puisque c'est déjà un site SEVESO. C'est une donnée de fait. (*Brouhaha*)

On reviendra sur tout cela, je vous rassure. Continuez, Monsieur BRAMOULLÉ.

M. YVES BRAMOULLÉ : Aujourd'hui, nous sommes à un stade...

M. GUY LE MIGNOT : Il y a quand même une question fondamentale à ce niveau du débat. Attendez, sinon ce n'est pas un débat. Je vous rappelle juste une chose : les questions qui viennent ainsi, vous les avez depuis début juillet et vous avez refusé d'y répondre. Objectivement.

M. ALAIN OHREL : Mais non, on a le débat pour cela. Je n'ai pas...

M. GUY LE MIGNOT : Non, je ne vous ai pas demandé que ce soit POWEO qui réponde. Je demande que ce soit les gens qui soient transparents et indépendants qui répondent.

M. ALAIN OHREL : Le débat public est fait pour permettre des réponses.

M. GUY LE MIGNOT : Mais Monsieur, mais oui. On peut tout avaler. Là on nous parle...

M. ALAIN OHREL : Allez. On va terminer et vous aurez à nouveau la parole ; mais avouez que vous n'en avez pas manqué.

M. YVES BRAMOULLÉ : Pour rebondir sur la question de la demoiselle tout à l'heure, nous sommes aujourd'hui sur une installation SEVESO mais qui est liée à des stockages de pétrole. Le stockage de GNL est aussi une installation SEVESO. Donc on est dans le même contexte réglementaire, avec cependant des différences parce qu'il s'agit d'une installation nouvelle, et que cette installation nouvelle doit répondre à la réglementation telle qu'elle est aujourd'hui.

Quand on dit que l'accès du public à la plage demeure possible, selon nous aujourd'hui, sous certaines conditions de réaménagement du parking dont il faudra discuter avec toutes les parties intéressées. Cela veut dire que nous sommes capables de démontrer que le niveau de risque pour les personnes est acceptable et conforme à la réglementation.

Ensuite, compte tenu de la distance à laquelle il se situe, notamment de l'appontement de déchargement des navires, et de la topographie des lieux avec la falaise qui joue un rôle

important sur lequel on reviendra sans doute, le village de Saint Jouin ne peut pas être atteint par les phénomènes dangereux liés au GNL. (*Brouhaha*)

UN INTERVENANT : Il faudra graver cela dans le marbre.

M. YVES BRAMOULLÉ : Aujourd'hui, il est normal que vous n'obteniez pas de la DRIRE une sorte de caution qui, semble-t-il, est demandée là-dessus, parce que ceci ne pourra venir en application, encore une fois, de la réglementation que lorsque nous aurons démontré cela dans l'étude de danger. J'ajouterais d'ailleurs que si nous étions dans l'incapacité de démontrer cela dans l'étude de danger, le projet ne se ferait sans doute pas. Donc nous devons le démontrer.

Mais aujourd'hui on n'est pas au stade de la démonstration, on est au stade de l'élaboration du projet. Il est évident que si les distances que nous évoquons aujourd'hui étaient, en fonction de nos connaissances actuelles, le triple, il est probable que nous aurions déjà arrêté le projet, parce que nous aurions ainsi mis en évidence que ce n'était pas compatible avec la proximité du village. Donc nous devons le démontrer dans l'étude de danger.

Comme tout le monde l'a vu, il y a deux implantations. Pourquoi deux implantations ? Ce qu'on appelle le cas de base, c'est l'implantation qui est la plus facile à construire d'un point de vue génie civil, puisqu'on peut construire les réservoirs sur les terre-pleins existants au lieu d'avoir à construire d'abord un remblai maritime. Elle est probablement moins chère que l'autre, mais ce n'est pas tellement le coût qui en fait la différence. Ensuite, nous avons donc une variante dans laquelle les réservoirs sont situés, comme vous le voyez là, sur le remblai maritime, avec la regazéification qui est sur le terre-plein existant.

On reviendra certainement sur les différences entre ces deux variantes en matière d'environnement, de sécurité, de visibilité et de tous les critères que l'on peut prendre. Aujourd'hui elles existent. Nous ne considérons aucune d'entre elles comme impossible. C'est la raison pour laquelle nous avons mis les deux dans le dossier. Sur ces cartes, vous voyez la matérialisation des distances que je vous indiquais précédemment, et qui selon nous aujourd'hui seraient vraisemblablement les distances correspondant aux zones dont il conviendrait de limiter l'accès. Voilà dans le cas du cas de base, et dans le cas de la variante.

M. FRANÇOIS AUBER : Excusez-moi, Monsieur BRAMOULLÉ, pouvez-vous revenir deux photos en avant pour que les gens comprennent bien, s'il vous plaît ? Je vous remercie.

On est en train de voir trois bacs. Il faut ce rendre compte que ces bacs sont pratiquement la hauteur des falaises. C'est de cela qu'on est en train de parler. Ce ne sont pas des petits bacs qu'ils vont implanter. Ils vont implanter des bacs qui font pratiquement la hauteur des falaises à Bruneval.

Accessoirement, je voulais revenir deux minutes sur la torchère. Tous les gens qui habitent au Havre, quand vous arrivez au Havre, vous vous dites quoi quand vous arrivez sur l'autoroute ? Vous vous dites : « Mais qu'est-ce que c'est que cette zone industrielle ? Cela sent mauvais. Qu'est-ce que c'est que ces lumières ? »

Je vais vous dire quelque chose : aujourd'hui, que veut le Port Autonome ? Il veut faire une zone industrielle à Bruneval. C'est de cela qu'on parle. C'est-à-dire que vous allez avoir, après le Havre, une nouvelle zone industrielle là-bas.

M. ALAIN OHREL : Le temps passe, et...

M. FRANÇOIS AUBER : Monsieur OHREL, je vais vous dire quelque chose : ces gens-là vont nous polluer la vie pendant 30 ans. Alors vous aurez au moins la décence, s'il vous plait, de nous accorder 5 minutes de parole.

M. ALAIN OHREL : On ne peut pas dire que vous ayez manqué de temps. Vous avez plusieurs fois...

M. FRANÇOIS AUBER : Mais si on doit finir à 10 heures ou à 11 heures, on finira à 10 heures ou à 11 heures Monsieur OHREL, je suis désolé. Ces gens-là vont nous polluer la vie pendant 30 ans. Cela fait déjà 30 ans que la CIM est à Bruneval, on va avoir maintenant POWEO et Gaz de Normandie là-bas. Alors venez un peu là-bas, et comprenez un peu les habitants.

UN INTERVENANT : Monsieur BRAMOULLÉ, je voudrais vous rappeler une intervention que vous avez faite...

M. ALAIN OHREL : Laissez terminer Monsieur BRAMOULLÉ...

L'INTERVENANT PRECEDENT: Vous étiez à ce moment-là chez Total, en tant que chef du département technique GNL. Je vous cite : « *Le site d'implantation d'un terminal doit satisfaire à de multiples critères : sécurité, disponibilité des accès maritimes, proximité des réseaux de distribution et des zones de consommation, espace suffisant pour garantir les distances nécessaires de sécurité avec les zones habitées et les autres activités humaines. Le terminal doit aussi respecter les milieux naturels et être acceptable pour les populations riveraines en termes d'impact sur les activités locales et paysannes. La difficulté croissante de réunir toutes ces conditions sur un même site conduit les opérateurs à faire preuve d'imagination et à développer de nouveaux concepts permettant de satisfaire à toutes les contraintes, voire d'envisager la construction d'unités off-shore, seule réponse adaptée dans certains cas.* »

Je vous ai cité, Monsieur BRAMOULLÉ.
(*Applaudissements*)

M. YVES BRAMOULLÉ : Je ne sais pas si ces applaudissements s'adressaient à ma prose, mais toujours est-il que je n'ai pas un mot à retirer à cela. Il est vrai que dans certains cas la solution off-shore est la plus adaptée. Il se trouve qu'ici ce n'est pas le cas. (*Brouhaha*)

Monsieur le Président, je ne sais pas si l'on peut se lancer dans des développements longs sur ce sujet aujourd'hui, ou si vous préférez le réserver à une autre séance ?

Pourquoi les solutions off-shore n'ont-elles pas été envisagées pour ce terminal ? Il y a une page là-dessus dans le dossier. C'est parce que, comme il est indiqué dans la citation que vous avez faite, il faut réunir un certain nombre de conditions pour installer un terminal méthanier et que nous pensons que ces conditions sont réunies à Antifer.

A l'inverse, installer un terminal off-shore dans la Manche orientale est quelque chose qu'aujourd'hui à ma connaissance personne n'a envisagé et que, pour des raisons sur lesquelles on pourra revenir en détail si vous le souhaitez, nous n'envisagerions pas de le faire.

Je propose peut-être de terminer la présentation telle qu'elle était préparée, mais sur cette question d'une option off-shore, on est prêt à revenir dessus, et de toute façon c'est une question qui est tout à fait pertinente. D'ailleurs comme vous l'avez rappelé, j'ai passé un certain nombre d'années de ma carrière professionnelle à travailler là-dessus, donc je sais

que c'est une bonne question, mais en l'occurrence ce ne serait pas, de notre point de vue, une bonne réponse pour ce projet-ci.

Pour répondre sur la torche, qui sur cette image est difficilement visible. La torche est un élément très petit à l'échelle du terminal. Ce qui est gros et important du point de vue de l'impact visuel, ce sont les réservoirs.

Tels qu'ils sont dessinés sur les simulations que nous montrons, les réservoirs sont à leur taille maximum. On a écrit dans le dossier qu'ils feraient entre 150.000 et 200.000, là ils sont dessinés à 200.000. Si on les faisait plus petits, ils auraient l'air légèrement plus petits, mais pas beaucoup, quelques mètres de moins en hauteur et en diamètre. Donc les réservoirs restent plus bas que la falaise puisqu'il y a 80 m de dénivellation entre la plateforme et le haut de la falaise, mais ce sont néanmoins de gros objets, personne ne le conteste. Lorsqu'on est dans des espaces dégagés, ce sont des objets qui se voient de loin.

L'avantage qu'il y a à Antifer, c'est que les vues sur les réservoirs sont très peu nombreuses : il n'y a pratiquement que depuis le port lui-même, le parking et la plage que l'on voit l'installation, comme le savent bien tous ceux qui ont eu l'occasion de passer là-bas ou a fortiori qui y vivent. Le port n'est pas visible depuis le plateau, sauf quand on en approche de très près. C'est aussi un des avantages d'Antifer, que selon nous l'impact visuel lointain, notamment sur les zones habitées et les zones peu fréquentées, est très limité, à cause de la géographie du site.

Pour revenir à la torche, c'est donc un tout petit élément. Je voulais aussi répondre à une observation qui a été faite en référence aux torches de la raffinerie ou de certaines usines pétrochimiques à l'entrée du Havre ; la torche d'un terminal méthanier ne brûle pas en permanence. Elle est tout le temps éteinte, sauf lorsqu'il y a nécessité de détruire des quantités de gaz qui sont relâchées par des soupapes de sécurité ou lorsqu'il y a nécessité de vider une canalisation pour faire une opération de maintenance.

La raison d'être de la torche, c'est principalement pour éviter de rejeter du méthane dans l'atmosphère. Quand on le brûle, on produit certes du CO², mais l'effet global sur la production de gaz à effet de serre est beaucoup moins importante, sept fois moins importante exactement. La torche sert aussi comme organe de sécurité pour brûler en toute sécurité des gaz qui peuvent sortir des soupapes de sécurité de manière inopinée ; une soupape de sécurité, c'est forcément fait pour ça. Cette torche est donc éteinte, sauf dans des circonstances très exceptionnelles, donc on ne peut pas la comparer à une torche de raffinerie qui brûle tous les jours des sous-produits ou des gaz fatals qu'il faut éliminer en permanence.

M. LUC POYER : Pour avoir une idée de la dimension de la torche, vous la voyez à gauche du bac.

(commentaires dans la salle)

M. YVES BRAMOULLÉ : Il y a une question sur les incidents sur les torches qu'on peut peut-être noter.

Deux mots sur le gazoduc dont il a été fait état tout à l'heure. C'est un élément très important, qui est connexe au projet mais qui est traité dans le débat public, ce qui nous a paru naturel, et nous remercions GRT Gaz d'avoir accepté de collaborer avec nous pour apporter au public des informations sur son projet de gazoduc et pour participer au débat lors de la réunion du 26.

Le gazoduc qu'il serait nécessaire de construire pour amener sur le réseau les quantités de gaz produites par le terminal d'Antifer est en deux parties : une connexion entre Antifer et le pont de Tancarville, rive nord de la Seine, et un renforcement par doublement de la canalisation de Normandie-sud entre la Seine et Saint-Pierre-du-Bosguérard. C'est un renforcement minime parce qu'aujourd'hui la Normandie est alimentée en gaz depuis la région parisienne.

Au début des années 60, on était dans une configuration où le gaz arrivant au Havre était consommé sur place et le surplus allait à Paris. Aujourd'hui, depuis l'augmentation de consommation en basse-Seine et de toutes les villes de Normandie, le gaz vient d'ailleurs : de Norvège, de Russie et d'Algérie. Il transite dans les stockages souterrains et il vient alimenter la Normandie par les deux artères que vous voyez ici : Normandie-sud et Normandie-nord. Avec la construction éventuelle du terminal d'Antifer, toute la région se trouverait alimentée physiquement en gaz en provenance du terminal, et le surplus éventuel serait dirigé par ces canalisations existantes vers la région parisienne. (*Brouhaha*)

Je parlais ici de flux physiques, qui sont un problème complètement différent des aspects commerciaux du commerce du gaz sur lesquels on reviendra aussi le 2 octobre. Ce sont les raccordements physiques qu'il est nécessaire de faire sur le réseau pour que le gaz s'écoule.

Quelques mots sur les impacts, sur lesquels on reviendra lors des réunions spécifiques. Simplement pour signaler qu'à ce stade on a fait des investigations préliminaires, notamment en matière de faune et de flore et sur lesquels on donnera des informations précises.

Les retombées socioéconomiques : cela a été évoqué, et fera aussi je pense l'objet de discussions ultérieures. Ce que je voudrais surtout dire, et c'est le troisième paragraphe de cette diapositive qui est sûrement le plus important, c'est que en cas de réalisation du projet, notamment pour la phase chantier, mais aussi pour la phase d'exploitation, il y a de très nombreuses actions à développer avec les acteurs économiques locaux, secteur de l'emploi, de la formation etc., de manière à ce que la quantité d'heures de travail nécessaires au projet, s'il se réalise, profite le plus possible à l'emploi local. Ce n'est pas quelque chose que le maître d'ouvrage peut faire seul dans son coin, et ce n'est pas non plus quelque chose qui peut être décidé unilatéralement par une autorité quelconque. C'est donc un travail collectif qu'il faudra faire si, à l'issue du débat, nous décidons de poursuivre l'avancement du projet.

Dernier point : l'investissement, je n'y reviens pas, cela a été dit.

Que se passe-t-il après le débat ?

On peut parfois donner l'impression de rabâcher, mais il est très important de comprendre que le débat public, ce n'est pas l'enquête publique. Le débat public a pour fonction d'éclairer la décision du maître d'ouvrage de poursuivre ou non les études, non pas de décider de faire le projet, avec éventuellement prise en compte d'éléments nouveaux apportés par le débat et qui peuvent amener à modifier le projet dans un sens ou dans un autre sur tel ou tel point.

Une fois que la décision est prise de poursuivre les études – décision qui interviendrait en mars 2008, c'est-à-dire un ou deux mois après la publication du bilan du débat par le Président de la CNDP, ces études sont poursuivies, y compris une concertation, car à ce moment-là énormément de points ont été évoqués qui demanderont une concertation pendant la phase même d'études.

Cela conduit aux demandes d'autorisation, suivies de l'instruction des demandes d'autorisation, qui prend assez longtemps. C'est là que ce situe notamment la tierce

expertise, l'avis de la DRIRE et l'enquête publique sur l'étude de danger et sur l'étude d'impact, et cela pourrait avoir lieu à l'automne 2008 au plus tôt.

La décision finale d'investir, à prendre par Gaz de Normandie, sera au plus tôt en 2009. Avant 2009, Gaz de Normandie ne prendra pas de décision d'investir. Aujourd'hui, les décisions qu'a prises gaz de Normandie sont :

- de souscrire à l'appel à projets du Port,
- de lancer des études préliminaires,
- de saisir la CNDP.

Nous avançons donc pas à pas. A l'issue du débat, Gaz de Normandie décidera ou pas, je ne le sais pas encore aujourd'hui, de poursuivre les études. A chaque fois on dépense un peu plus d'argent et on va un peu plus loin dans le détail des études.

Puis on décidera ou pas de déposer les demandes. Ce n'est qu'à l'issue de tout ce processus que la décision d'investir pourra être prise ou pas, sachant qu'entre temps il faudra aussi que les conditions commerciales de viabilité du projet aient été démontrées.

M. ALAIN OHREL : Je vous remercie, Monsieur BRAMOULLÉ. Je voudrais, avant de continuer, présenter une motion d'ordre, si vous le permettez, quant à vous dire que le déroulement d'un tel débat implique, vous l'avez compris, l'alternance d'exposés, de la présentation d'informations ou d'un point de vue, et ensuite d'interventions donnant un point de vue ou appelant des questions. Mais ce n'est pas le mélange des deux.

Je le dis sans acrimonie et sans regret excessif car il s'agit d'une réunion de lancement, mais j'attire l'attention sur l'intérêt de secréter une sorte d'autodiscipline propre à améliorer encore la fécondité du débat. C'est-à-dire que l'on ait de façon alternée des exposés et un temps de parole.

Au point où j'en suis et où nous en sommes tous, je voudrais attirer votre attention sur le fait que j'ai reçu par écrit le texte de douze questions, et peut-être d'autres vont-elles s'ajouter. Elles sont numérotées dans l'ordre dans lequel elles ont été rédigées, ce qui est une façon d'assurer cette équivalence et cette transparence. A ces questions présentées par écrit s'ajoutent des écrits antérieurs à l'ouverture du débat lui-même tout à l'heure, c'est-à-dire que nous avons eu au courrier des demandes émanant de quatre ou cinq personnes qui ont donc aussi le droit d'intervenir.

Au regard du fait qu'il est 20h25, qu'on vous avait proposé d'arrêter à 21h00 – d'ailleurs le problème des horaires de débat fait l'objet de questions, on va y venir – je propose qu'exceptionnellement, puisque c'est une séance de lancement, on envisage de la prolonger un peu. Ceux qui la trouveront trop longue le manifesteront en partant. On peut donc apprécier le temps encore disponible à une heure, ce qui fera 21h30. Je vais diviser les soixante minutes qui sont devant nous par le nombre des intervenants inscrits, c'est-à-dire quatre minutes par intervention, au nom du principe d'équivalence.

Je vous donne le choix : ou bien je fais cela, ou bien je limite le nombre des questions auxquelles on répond aujourd'hui, étant entendu, et j'insiste, que les questions auxquelles on n'aura pas répondu aujourd'hui ne sont pas perdues pour autant. Je m'engage formellement à ce qu'elles fassent l'objet d'une réponse par voie postale et par internet, pour que chacun sache bien que sa question a été prise en considération. C'est donc, soit quatre minutes pour les quinze intervenants, soit huit minutes pour huit intervenants.

(commentaires dans la salle)

M. ALAIN OHREL : Oui, les questions qu'on envoie sur internet aussi, bien entendu. Nous avons Monsieur LECOMPTE pour le compte du Port. Vous abandonnez votre tour de parole ? Vous nous aviez sollicités, c'est pourquoi je vous cite. Il y avait aussi une demande de Monsieur PAUL. Vous avez cinq minutes.

M. DANIEL PAUL, DEPUTE DU HAVRE : Je vous remercie. Je vous ai adressé il y a quelques heures une contribution, qui conclut à une position opposée de ma part sur l'évolution du secteur énergétique dans notre pays, mais cela, ce n'est pas une nouveauté. Cette position est aussi extrêmement réservée sur le projet qui nous est présenté. J'ai quatre minutes pour présenter les quatre raisons.

C'est un projet financier. On pourra toujours m'expliquer ce qu'on veut, POWEO est une création récente dont l'objectif est tout simplement de se positionner avec un certain nombre de partenaires, dont je dirais qu'au moins la CIM est respectable, sur un marché et sur un créneau porteur en termes de rentabilité financière rapide. C'est cela, l'objet de POWEO, purement et simplement. C'est un marchand de gaz, un marchand d'énergie, ni plus ni moins.

C'est un projet également qui utilise du gaz. Je rappelle quand même que, même si le gaz pollue moins en termes de CO² que certains produits pétroliers, le gaz est lui aussi émetteur de CO² et qu'il a une durée de vie limitée en termes de ressources mondiales, quelques dizaines d'années. SARKOZY a dit hier soir que c'était à peu près un siècle, d'autres disent à peu près soixante ans. C'est à peu près cela, tout et autant qu'on ne le gaspille pas, c'est-à-dire qu'on l'utilise à des fins industrielles en particulier, à des fins de chauffage peut-être également, mais c'est du gaspillage, excusez-moi, que d'utiliser cette matière noble pour produire de l'électricité qu'on peut produire autrement. *(Applaudissements)*

C'est un projet aussi qui va transformer la France en une vaste zone méthanière, et pas pour répondre aux besoins nationaux. A la limite, le Luxembourg n'étant pas un pays ayant un port méthanier – possible encore qu'il ait une flotte, donc il pourrait éventuellement avoir un port – admettons qu'il puisse y avoir des échanges. Mais cela n'a aucune commune mesure avec le projet de cinq ports méthaniers : Fos, Le Verdon, Montoir, Le Havre, Dunkerque. Oui, c'est une zone méthanière. On aurait plus de ports méthaniers que de ports pétroliers et de ports à containers dans notre pays.

C'est un projet qui ajoute sur notre zone havraise, une zone déjà gâtée par des entreprises à risque, une quinzaine environ, un autre site également classé SEVESO 2. Je pense que la région havraise a besoin de plus en plus de diversification industrielle, je maintiens le mot « industrielle », mais de diversification industrielle, et qu'on soulage un peu la pression des entreprises à risque et en particulier des entreprises polluantes.

Enfin, quand j'ai rencontré Monsieur BEIGBEDER de la direction de POWEO il y a quelques jours, j'ai évoqué, ainsi que dans la note, l'autre solution qui pourrait consister à regarder de quelle manière on pourrait, si vraiment la démonstration était faite au fil des semaines prochaines qu'il faille un port méthanier au Havre, ce dont je ne suis pas du tout convaincu, si vraiment cette solution apparaissait comme une évidence, que l'on examine également les autres possibilités que celles qui consisteraient à aménager à nouveau à Antifer des choses qui dureraient des dizaines d'années, au-delà même probablement de la durée de vie du gaz. Comment fera-t-on après ?

Oui, Monsieur le Président de Gaz de Normandie, c'est vrai que le gaz tel qu'il est aujourd'hui est à durée de vie limitée. Dans quarante à cinquante ans, et même peut-être avant, on ne parlera plus de gaz. Que deviendra le site, qui aura été aménagé de façon lourde, comme celui que vous concevez actuellement ? *(Applaudissements)*

M. ALAIN OHREL : Merci. Vous voulez intervenir tout de suite, vous ne voulez pas écouter la réponse ?

M. LELIEVRE, HABITANT DU HAVRE : Je vais être très bref. Il y a deux projets. Je voudrais proposer un troisième projet. C'est à soumettre au débat. Vous savez tous que notre planète est gravement menacée. Le CO² en est le principal responsable, pas l'unique, mais un des principaux. La destruction progressive de notre planète, on est en train de la vivre, et nos enfants et petits-enfants auront un héritage bien triste.

Le gaz, qui est le centre du débat aujourd'hui, est un producteur de CO². Pour être simple et sans trop s'attarder sur les chiffres, prenant des ordres de grandeur, je vais prendre un exemple : une centrale électrique au gaz qui produit 1000 mégawatts va dégager l'équivalent de 5 millions de tonnes de CO². Vous savez très bien qu'on ne sait pas stocker le CO², on ne sait pas le capter, pas avant 2050 et au-delà. Pourtant, les accords de Kyoto que nous avons signés demandent qu'on divise par 4 la production de CO² pour 2050.

La question est simple. Si on veut être logique et honnête, est-ce qu'aujourd'hui il faut produire encore plus de gaz, de charbon, sachant qu'en production électrique on est déjà en surproduction jusqu'à 2020 en France ? Alors va-t-on enfin s'attaquer à ce problème, que la priorité est aux économies d'énergie ? C'est-à-dire l'isolation des bâtiments, la construction systématique de pavillons passifs. C'est aussi investir dans les énergies renouvelables, c'est un point fondamental. C'est le photovoltaïque, le chauffage solaire.

La terre où nous posons les pieds tous les jours est une source inépuisable de chaleur, et je dis bien inépuisable. Je suis thermicien, c'est une question que je connais bien : on fait un forage d'une centaine de mètres, cela demande une demi-journée, et on va récupérer en continu de la chaleur à 12°. On passe cela dans la pompe à chaleur et on a des rendements, des coefficients de performance de 5. Il y a aussi les techniques de cogénération etc.

Ce débat n'est-il pas aujourd'hui dépassé ? Ne faut-il pas aller vers d'autres sources qui vont peut-être sauver notre planète ? (*Applaudissements*)

M. ALAIN OHREL : Dans les personnes qui s'étaient manifestées avant le débat... Tout à l'heure Monsieur le Président de la Chambre de Commerce du Havre avait demandé à intervenir. Mais aussi Madame BEREGOVY. Nous vous écoutons.

MME VERONIQUE BÉRÉGOVY, PRESIDENTE DU GROUPE DES ELUS VERTS DE LA REGION : Merci. Je m'exprime au nom des élus Verts de la Région sur ce projet. Ce ne sera pas une surprise pour vous : nous ne considérons évidemment pas ce projet comme un projet d'avenir, bien au contraire. Je ne reprendrai pas dans le détail l'argumentation tout à fait intéressante qui vient de nous être délivrée. Ce n'est pas un projet d'avenir, tout simplement parce que cela ne répond pas aux problématiques réelles d'aujourd'hui.

En particulier la première, puisque tout le monde s'en empare, tout le monde a l'air de vouloir en discuter, sur le problème du réchauffement climatique, des émissions de gaz à effet de serre, et là on va avoir du mal à remplir nos objectifs de diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre si l'on continue d'aller dans ce genre de projet. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est de bien réfléchir à faire autrement. Il est clair qu'aujourd'hui, même si certains essaient de nous prouver qu'on a besoin de plus en plus de gaz, nous considérons que ce n'est pas le cas, pour deux raisons principales.

Si nous mettons les moyens nécessaires sur tout ce qui concerne la maîtrise d'énergie et l'efficacité énergétique, nous sommes en capacité aujourd'hui, si nous nous en donnions les

moyens, de réduire la facture et les besoins de 40, 50, 60%. C'est un premier axe qui est particulièrement pertinent.

Le deuxième, c'est le développement des énergies renouvelables. Tant qu'on continuera à considérer que la diversification des ressources énergétiques se trouve dans le pétrole, et on commence quand même à admettre que c'est fini, le charbon parce que là il me semble qu'il y a aussi des projets fort intéressants sur la région havraise dans ce domaine, mais aussi que les réponses à apporter se situent dans le domaine du gaz, on voit qu'on regarde en arrière, on ne regarde pas devant.

Avec le développement et la diversification des filières énergétiques, des énergies renouvelables, on a des ressources tout à fait importantes, que ce soit au niveau bois, éolien, solaire. Bref, il y a toute une liste. Faisons le pari. Je voudrais rappeler qu'en termes économiques, en termes d'emploi, c'est particulièrement créateur d'emplois. Non seulement des emplois riches, mais en plus des emplois qui restent sur le secteur. On parle de développement durable, on va bientôt parler du Grenelle de l'environnement. Formidable, puisqu'il va y avoir une réunion décentralisée au Havre, c'est très bien. Mais en même temps, on n'apporte pas les réponses qui vont dans ce sens. Il y a effectivement un certain nombre d'incohérences.

Madame CAHIERRE parlait tout à l'heure de pôles technologiques pour tout ce qui concerne la filière gazière. Pourquoi pas un pôle technologique des énergies renouvelables ? Faisons ce pari là.

(Applaudissements)

Vous nous faites une présentation comme quoi le gaz n'est pas concurrent. Mais bien sûr que c'est en concurrence, puisque les quantités que nous allons importer avec ces trois projets au niveau national (il faut bien avoir une vision nationale de la problématique énergétique) mettent forcément en péril le développement des nouvelles filières en énergies renouvelables. Où vont-elles trouver leur place ? A un moment donné, il s'agit d'avoir une certaine cohérence dans le domaine.

Je ne vais pas continuer à développer. Vous imaginez bien que nous serons particulièrement actifs dans le cadre de tout ce débat. J'entends les différentes associations et les populations, je comprends que c'est en train de se mettre en place, c'est houleux, ce qui est normal comme il y a des positions qui sont complètement opposées, et cela va être assez chaud. En même temps, on n'a pas tout à fait les mêmes forces, on n'a pas tout à fait les mêmes moyens, il n'y a pas tout à fait les mêmes lobbys derrière les uns et les autres, je tiens à le rappeler. Donc forcément, il y a ceux qui considèrent que c'est le « pot de terre contre le pot de fer », parfois de façon plus virulente, c'est tout à fait logique.

Je terminerai avec la notion de l'intérêt général et de l'intérêt privé. Pour rejoindre certains propos exprimés dans la salle, il me semble que le dossier, on aura le loisir et le plaisir de le démontrer, est une addition de quelques intérêts privés et non pas d'intérêt général. Simplement parce qu'on n'a pas besoin de gaz. Il n'y a pas eu l'association d'un certain nombre d'institutions, de populations ni d'associations à la base du projet, donc on peut s'interroger sur ce point.

M. ALAIN OHREL : Dans les intervenants, Monsieur de CHALUS avait demandé à intervenir.

M. VIANNEY DE CHALUS, PRESIDENT DE LA CCI DU HAVRE : Merci, Monsieur le Président. J'exprime une prise de position officielle au nom de la Chambre de Commerce du Havre, représentant du monde économique mais aussi de toutes les Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie. Le projet d'Antifer est un projet qui doit s'inscrire dans une

politique de développement de l'espace régional et apporter une réponse pragmatique et satisfaisante dans les domaines économique, social et environnemental.

Pour les CCI de Haute-Normandie, le projet méthanier à Antifer est un aménagement déterminant pour la place de la France dans la concurrence mondiale, un enjeu de diversification des sources d'approvisionnement qui garantit une disponibilité de gaz dans les périodes à forte demande avec ouverture à la concurrence, un enjeu pour la région en termes d'activité économique et d'emploi, un enjeu de mutation conversion des équipements industriels pour améliorer les cycles de production et limiter les émissions de CO², et un enjeu pour conforter l'expertise et l'exemplarité énergétique de la région et les espaces d'activité de l'axe Seine.

Les CCI de Haute-Normandie confirment l'intérêt stratégique du site d'Antifer, soutiennent la volonté de diversification du Port du Havre qui permettra de pérenniser et développer les sites industriels de la Normandie et de générer de nouvelles activités de service et de sous-traitance.

Dans le souci de préserver les équilibres environnementaux, le réseau consulaire note que ce projet peut être réalisé dans le respect des sites classés et que pourront être préservées, voire développées, les activités touristiques (*Brouhaha*).

Il demande que globalement soit privilégié l'appel aux entreprises et à la main d'œuvre locale par une large communication sur les besoins du chantier, pour que les entreprises locales puissent répondre favorablement, tant pendant la construction qu'en phase d'exploitation sous-traitance, et au travers de dispositifs locaux d'aide à l'emploi pour anticiper les besoins en compétences. Merci.

M. ALAIN OHREL : Merci, Monsieur le Président. J'en viens maintenant à Monsieur PINCEPOCHE. On vous écoute, Monsieur le Maire.

M. BERNARD PINCEPOCHE, MAIRE DE ROGERVILLE : Effectivement, j'avais envoyé un mot au moment où j'avais été invité à le faire. En tant que Maire d'une commune qui est bien habituée aux risques industriels, puisque Rogerville est au-dessus de la zone industrielle du Havre et au-dessus de la raffinerie, j'en passe et des meilleurs. Nous sommes parfaitement habitués à ce genre de risque, et pour moi le gaz est quand même aujourd'hui un produit qu'il faut développer, dans la mesure où le pétrole a tendance à diminuer rapidement, et nous aurons de toute façon toujours besoin d'énergie.

Aux personnes qui souhaitent ne pas maintenir leur confort de vie aujourd'hui, je dis souvent : « Reprenez le vélo, achetez un cheval et marchez avec ces personnes. » (*Brouhaha*)

M. ALAIN OHREL : Merci beaucoup de votre intervention, Monsieur le Maire. Alors toutes les personnes qui s'étaient manifestées antérieurement ont parlé. Je vais maintenant vous dire ce que sont les questions reçues. Il y en a une qui s'adresse à la Commission du Débat Public. Je vous la lis :

Monsieur Noël RICHARD est là ? Vous m'autorisez à lire votre question ?

« Pourquoi des réunions à 18 heures au lieu de 20 heures ? N'est-ce pas afin de limiter la présence du public ? »

Evidemment pas. C'est une affaire dont on a beaucoup débattu. Ceci étant, si vous voulez qu'on change d'horaire à l'avenir, je veux bien. La raison pour laquelle on a décidé 18 heures, c'est qu'on m'a dit que la plupart des gens étaient déjà rentrés chez eux à

20 heures, et étant chez eux hésitent à ressortir. Alors 18 heures, c'est quand même, me semble-t-il, plus facile.

Ceci étant, on me dit : « Pourquoi pas plus tard à Octeville ou à Saint Jouin-Bruneval ? » Je veux bien. Si vous voulez 19 heures, on le fera à 19 heures. On le mettra dans la presse. Mais honnêtement, je ne sais pas si c'est mieux. Je vais vous dire pourquoi : cela n'aurait d'intérêt qu'à condition de le faire beaucoup plus tard, pour permettre aux mères de famille de venir, une fois les bains et les repas donnés aux enfants, c'est-à-dire après 20 heures. Mais là c'est un peu trop tard. C'est vrai qu'on se prive du concours de jeunes mères de famille, je vous l'accorde. Mais je suis sûr qu'il y en a quand même ici.

UN INTERVENANT : Pourquoi n'avez-vous pas commencé avec la ville de Saint Jouin ?

M. ALAIN OHREL : Eh bien, parce que ce n'est pas la capitale de la région concernée. C'est une bonne question, mais vous pourriez aussi me demander pourquoi nous avons prévu de faire une séance à Saint Jouin.

M. FRANÇOIS AUBER : Vous devriez faire des réunions tout autour de Saint Jouin. Dans le droit, si ce n'est pas bien explicite au niveau de l'endroit, le Législateur parle toujours des habitants. Les habitants, ce sont ceux qui habitent sur place. Et d'ailleurs Capgaz était plus ouvert, parce que lui, il ne concerne que les populations concernées. Alors faites-en plusieurs.

M. ALAIN OHREL : Je ne crois pas que cela soit vraiment un objet de débat.

M. GUY LE MIGNOT : Saint Jouin n'est pas capitale de l'arrondissement, mais le Havre n'est rien pour Saint Jouin. Saint Jouin est rattaché à une autre communauté de communes, et le Havre a bien trop l'habitude de s'occuper des questions de Saint Jouin Bruneval.

M. ALAIN OHREL : Je vais lire les questions dans l'ordre dans lequel elles sont arrivées.

« Les habitants garderont-ils un accès à la plage ? »

Cette question est posée par Madame Claudine LALLIER. C'est une bonne question. Je comprends que vous vous en souciez. Vous avez entendu qu'il en a été question. Je veux bien redonner la parole au maître d'ouvrage, mais on aura abondamment l'occasion d'en parler. Je ne fais que citer le dossier du maître d'ouvrage en disant qu'il est fait entièrement sur l'hypothèse du maintien du libre accès à la plage.

« L'extension de cette zone industrielle sur la Côte d'Albâtre est-elle compatible avec le développement touristique de la Seine Maritime ? »

C'est encore Madame LALLIER.

MME CLAUDINE LALLIER : On ne peut pas avoir une extension industrielle de cette sorte actuellement, alors que tous les chefs politiques mettent l'accent sur la nécessité de réduire les émissions de gaz, qu'on nous parle du tourisme vert, c'est ce qu'on entend à tout bout de champ à la télé, la publicité en fait ses choux gras. Et contrairement à cela, on nous bombarde de magnifiques projets industriels. Je trouve cela d'une hypocrisie incroyable. On est dans une société hypocrite, il faut le dire.

(Applaudissements)

M. ALAIN OHREL : Je vais demander au maître d'ouvrage de donner son sentiment là-dessus.

M. YVES BRAMOULLÉ : LA première question de Madame portait sur la sécurité de l'école.

« *Comment mettre en sécurité un établissement scolaire à 1km d'un site SEVESO ?* »

La manière dont elle est formulée semblerait poser comme principe qu'il y a un problème de sécurité à avoir un terminal à un kilomètre d'une école. Ce n'est pas comme cela que la question se pose. Comme je l'ai dit tout à l'heure, si nous sommes incapables de faire la démonstration que le terminal n'amène pas de risques pour le village, et notamment pour l'école qui est en plein milieu du village, le projet, tout simplement, ne se fera pas. Je ne peux pas vous dire mieux. Il n'est pas question de dire : « On fait un site SEVESO, ça met l'école en danger, alors on va donner des masques à gaz aux enfants ». Cela n'a aucun sens. Ce n'est pas comme ça que cela fonctionnera pour notre projet.

MME CLAUDINE LALLIER : J'en parle parce que je l'ai vécu cette année. A partir du moment où nous sommes un établissement scolaire en zone SEVESO, nous devons faire chaque année un plan de mise en sûreté des élèves. Nous l'avons fait pour la première fois l'an dernier et je vous assure que ce n'est pas facile à mettre en place parce qu'on peut constater une chose : c'est que les fonctionnaires de l'Education Nationale face à ce problème sont livrés à eux-mêmes.

Tout à coup, on se retrouve spécialiste en confinement alors qu'on n'a aucune notion des dangers auxquels on est soumis, parce qu'aucun industriel ne vient nous expliquer dans l'établissement scolaire ce qui peut nous arriver, donc on doit savoir où mettre les élèves en cas de malheur, mais on ne sait pas précisément lequel. Je vous avoue que c'est assez angoissant.

Suite à cela, on va nous rajouter un autre danger. En tant qu'enseignants, nous sommes responsables de nos élèves et des plans de mise en sûreté que nous aurons établis sur notre établissement scolaire. C'est nous les responsables. On va porter le képi quand il y aura un problème. J'avoue que cela m'énerve beaucoup. Tout à coup, les fonctionnaires publics sont responsables des dangers disséminés par des établissements privés. Je trouve qu'on nous fait porter une responsabilité qui n'est pas de notre fait, et on n'a pas de formation pour cela.

(Applaudissements)

M. FRANÇOIS AUER : On pourrait rajouter une chose. Les institutionnels, qui savent ce qu'est le CLIC, Comité Local d'Intervention et de Concertation... J'ai saisi Monsieur le Préfet, et plusieurs fois Monsieur le Maire de Saint Jouin-Bruneval, du fait que les habitants actuels de Saint Jouin n'étaient absolument pas informés du plan d'évacuation, et que le CLIC, comme le Maire, ne jouait pas son rôle en termes de protection des citoyens.

Qui est à l'origine de cela ? La CIM et le Port Autonome. Aujourd'hui on veut nous faire croire qu'on va rajouter un élément supplémentaire avec des risques conséquents, et on va nous dire que demain le CLIC et l'information aux citoyens vont mieux marcher ? Comment voulez-vous que les habitants de Saint Jouin vous croient ? C'est impossible. Les institutionnels ne fonctionnent pas en termes de protection des citoyens.

Vous le savez bien, Monsieur le Directeur de la CIM. Tous les nouveaux habitants qui sont arrivés depuis quelques années à Saint Jouin n'ont jamais été informés, ni des risques, ni des zones, ni des plans d'évacuation. Jamais. Attaquez les associations si on dit des bêtises.

(Applaudissements)

M. ALAIN OHREL : Pour la clarté du débat, Madame, je me permets à mon tour une question pour être sûr d'avoir bien compris. Vous êtes enseignante en ce moment à Saint

Jouin Bruneval ? Vous avez déjà l'obligation professionnelle d'étudier les conditions de mise en œuvre de réponse à un plan SEVESO du fait de ce qui existe. Vous êtes dans le périmètre ?

MME CLAUDINE LALLIER : Nous sommes déjà en périmètre SEVESO, ainsi que toute la commune. Donc quand on nous dit que la zone de danger est de 350 m, cela me fait sourire, parce qu'à l'école qui est à 1,2 km on est aussi en zone de danger puisqu'il faut prévoir un plan de mise en sûreté. Comment l'établit-on ? On ne sait pas précisément quels dangers peuvent nous tomber dessus. C'est assez angoissant. Vous le comprendrez.

Qu'est-ce que nous avons ? Des rouleaux de scotch pour scotcher les portes et fenêtres, du papier hygiénique, des bouteilles d'eau. C'est gentil, mais quelque part je trouve cela léger.

UN INTERVENANT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES : Je vais continuer ce que disait Madame. Le souci, c'est que depuis l'année dernière qu'on sait qu'il y a un projet méthanier sur Saint Jouin – et l'école a quand même dix ans, c'est une nouvelle école – c'est la première fois qu'on fait un plan d'évacuation, alors qu'on n'en a jamais fait pendant dix ans. Alors on a posé la question au Maire, qui n'a pas été capable de nous répondre. On a posé la question à l'Education Nationale, qui n'a pas été capable de nous répondre. Et dernièrement, juste parce que Gaz de Normandie mettait en place un projet, on a eu un plan d'évacuation. Mais par contre, ce plan d'évacuation comme on dit, on a eu un bout de scotch parce qu'il y a des fenêtres en hauteur qui sont environ à 3 m, il faudrait mettre du scotch autour et il n'y a pas d'échelle. Comment fait-on ?

M. LUC POYER : Est-ce qu'on peut vous apporter des éléments de réponse ?

M. ALAIN OHREL : Je trouve cet aspect du débat tout à fait important. Monsieur le Sous-préfet se propose de répondre. Nous vous écoutons.

M. MICHEL DE LA BRELIE, SOUS-PREFET DU HAVRE : Bonjour. Je réponds à la fois en tant que Sous-préfet, en charge des problématiques de sécurité, et en tant que Président de la CLIC, le Comité Local d'Intervention et de Concertation sur la zone industrio-portuaire.

Il y a eu une évolution : le site d'Antifer n'était pas considéré comme SEVESO dans un premier temps, mais il est rentré dans SEVESO à partir des nouvelles normes. Nous avons donc associé le Maire de Saint Jouin à la CLIC en question, de même qu'un certain nombre de maires de la zone industrio-portuaire, mais pas tous. La totalité de la CLIC, c'est une trentaine de personnes. Dans ce groupe vous avez à la fois des usagers, des élus, des entreprises, des employeurs, et vous avez des services techniques. Cela fait, dans ce domaine-là, pas mal de monde.

La CLIC fonctionne maintenant depuis 4 ans. Elle concerne exclusivement cette zone industrio-portuaire, avec Saint Jouin Bruneval rattachée depuis l'année dernière. Je peux vous dire que les réunions qui se font dans cette instance sont tout à fait exemplaires quant au sérieux des problématiques et à la manière dont elles sont prises en compte.

Le risque est un élément qui nous concerne tous, quelles que soient nos situations. Que l'on soit Sous-préfet ou simple citoyen retraité, nous sommes tous concernés, nous sommes tous égaux par rapport à cette situation. La seule différence est que quand un citoyen est retraité il a prévu sa retraite, et que moi je suis payé pour assumer des responsabilités, pour veiller à ce que les choses se passent correctement. On essaie de le faire, avec les associations environnementales notamment qui participent à cette CLIC.

Je vous ai écouté avec attention sur les problèmes de l'école. Vos collègues qui sont dans les établissements scolaires du Havre et de la zone Gonfreville l'Orcher et d'autres, ont à la

fois les éléments de formation et d'information, et les moyens de faire face à cette situation en termes de confinement. On a fait des exercices à Gonfreville l'Orcher avec une opération grave sur la raffinerie. Je suis allé vérifier, et non seulement toute la population était confinée, mais les écoles également. On a d'ailleurs découvert des choses intéressantes, et c'était la nécessité de cet exercice : dans les salles de confinement il n'y avait pas de téléphone. On ne pouvait donc pas toucher les gens, et eux-mêmes ne pouvaient pas nous toucher, sauf à avoir des portables, pour dire qu'il y avait une fin d'alerte.

Ce qui m'étonne, c'est que pendant 30 ans il n'y ait pas eu d'exercice d'évacuation. Je suis inquiet, parce qu'en termes d'incendie normalement c'est tous les ans qu'il faut faire un exercice d'évacuation. C'est une responsabilité des chefs d'établissement que de faire des exercices d'évacuation incendie de telle manière à ce que les choses se passent bien. Madame, vous parlez de confinement ; je vous ai répondu sur le confinement. Monsieur m'a parlé d'exercices d'évacuation et je lui réponds sur les problématiques d'évacuation. Je crois que dans ce cas-là les mots veulent dire ce qu'ils veulent dire. Dans ce cadre-là, j'ai dit en termes d'évacuation je suis personnellement très étonné qu'il n'y en ait pas eu depuis 30 ans. C'est le responsable des parents d'élèves qui a exprimé cela.

(commentaires dans la salle).

M. DE LA BRELIE : D'accord. Sur ce point, je suis très clair. J'ai cru comprendre qu'il y avait des problématiques d'évacuation. On passe là-dessus. Sur les problématiques de confinement, les normes et les évolutions... Si vous voulez, en tout état de cause, les chefs d'entreprise sont directement concernés, et l'ensemble des salariés qui travaillent pour l'entreprise, l'ensemble des voisins. Les structures se mettent en place en fonction d'une norme à l'instant T.

Cette norme évolue en permanence, à l'échelon national comme à l'échelon européen. Les modèles mathématiques, les modèles de simulation, les logiciels évoluent dans ce domaine et on a des situations où dans le même cadre, dans la même fonction, soit des sites rétrécissent de manière considérable, et on a eu des cas, soit ils augmentent de manière considérable ; on a des chefs d'entreprise ici qui peuvent en parler parce qu'ils ont été directement concernés par cette opération. La problématique est de s'adapter, même si il n'y a aucun changement quant à la nature même de la production ou des risques qui l'accompagnent.

Saint Jouin Bruneval n'était pas classé en site SEVESO. C'est passé en site SEVESO l'année dernière.

De ce fait, la commune a été associée à la CLIC et vraisemblablement, au niveau de l'Inspection d'Académie, vous avez dû recevoir des directives pour faire un exercice, un exercice « Education Nationale ». Le but des exercices, Madame, c'est bien cela, c'est de voir effectivement et de mettre le doigt sur les problématiques que vous évoquez, c'est-à-dire notre formation : qu'est-ce qu'on fait ? Comment on fait ? Quelles sont les réponses ? Il appartiendra à votre hiérarchie, dans ce domaine-là, à partir du moment où vous posez les questions, d'apporter les réponses correspondantes. Cela me paraît tout à fait simple.

MME CLAUDINE LALLIER : ... Il faut savoir de quels dangers on se protège ?

M. DE LA BRELIE : Le confinement effectivement, c'est dans ce domaine-là... le confinement c'est la même chose que pour les mines qui sont exploitées, on demande aux gens de se confiner. On ne demande pas de mettre du scotch, on demande simplement de se mettre à l'abri. Mais quand on fait des tirs de mine, avec le groupement des démineurs de Cherbourg, effectivement dans ce cas-là on met en place une zone de sécurité, on met en place un certain nombre d'éléments et les gens se mettent à l'abri.

Sur ces éléments, un confinement c'est être dans une pièce et éviter qu'il y ait des entrées extérieures.

M. FRANÇOIS AUBER : Vous parlez des enfants, il y aussi les habitants... personne n'a été informé pendant des années de quoi que ce soit. J'ai interpellé la DRIRE qui m'a répondu : « en cas d'effet boil over, vous devez évacuer les lieux dans un espace temps de 2, 3 à 4 heures ». C'est la DRIRE qui m'a informé. J'ai informé tous les gens de l'Association, personne n'était au courant de quoi que ce soit. Et pourtant, c'est quelque chose que l'on vit au quotidien, c'est pour cela que je vous dis que c'est très difficile que les habitants de Saint Jouin adhèrent au projet. On va rajouter encore un danger supplémentaire. En-dehors de toutes les discussions qu'on a eues ce soir sur l'écologie, sur les énergies renouvelables, on va encore rajouter un élément de danger aux habitants, alors qu'on s'aperçoit bien (et je suis bien conscient que la CLIC fonctionne et que vous vous réunissez et que vous travaillez) mais sur le terrain, on n'en voit pas les résultats. Et j'interpelle Monsieur le Préfet sur cette question.

M. DE LA BRELIE : Je crois clairement que les choses vont devoir évoluer parce que l'information en question doit sortir de différentes sources, et notamment de l'entreprise, de la Mairie, des Institutions Étatiques, notamment de la DRIRE en l'occurrence.

Donc, je prends acte effectivement de cette question. Ceci étant dit, cela n'a pas été fait pendant dix ans parce que ce n'était pas classé SEVESO. C'est classé SEVESO aujourd'hui, et les mesures correspondantes... Le classement qui a fait en sorte d'intégrer... la CLIC a fait remonter il y a trois ans et la commune de Saint Jouin-Bruneval est entrée l'année dernière parce qu'elle ne répondait pas à cette question.

Ceci étant dit, je prends en compte que ces éléments, tels que vous nous les donnez, ne sont pas acceptables en la matière et je suis responsable de faire en sorte que des réponses immédiates – je dis bien immédiates – soient apportées aux questions que vous posez.

M. FRANÇOIS AUBER : Est-ce qu'il y aura un Plan de Prévention des Risques Technologiques, avant d'enchaîner sur le dossier de Gaz de Normandie ? Dans la situation actuelle avec la CIM, est-ce qu'on peut avoir un Plan de Prévention des Risques Technologiques ?

M. DE LA BRELIE : Je ne prends pas part au Débat en tant que tel, j'ai apporté une réponse par rapport à la situation aujourd'hui en termes de sécurité, elle m'interpelle directement parce que j'en suis responsable. Pour répondre à votre question, je vais passer la parole à la DRIRE qui est plus habilitée que moi à répondre.

M. ALAIN OHREL : Vous représentez la DRIRE ?

M. BRUNO OUTIL, DIRECTEUR CIM : Non, je suis le Directeur de la CIM.

M. ALAIN OHREL : Dites-nous cela, expliquez-nous le PPRT.

M. BRUNO OUTIL : Je suis le Directeur de la CIM, les terminaux du Havre et d'Antifer. Quelques éclaircissements : il est faux de dire qu'il n'y a pas de prescriptions PPRT, on est en pleine démarche PPRT. Aucun PPRT n'est prescrit pour l'instant. Nous avons eu diverses échéances pour remettre les éléments qui sont en cours d'examen à la DRIRE. Saint Jouin-Bruneval n'est ni en avance, ni en retard par rapport au reste de la zone.

Je vais passer la parole à Monsieur TOMASI, de la DRIRE, qui est en charge dans ses services de la prescription des PPRT.

(commentaires dans la salle)

M. BRUNO OUTIL : Pour votre information, des essais de sirène se font toutes les semaines, c'est légal. De la même façon, on fait toutes les semaines des exercices, cela fait partie de notre système.

UN INTERVENANT : Depuis quelle date le site de Saint Jouin est-il classé SEVESO ?

M. BRUNO OUTIL : Le site SEVESO CIM date depuis, la directive SEVESO depuis 1982...

(mouvements dans la salle)

M. ARNAUD TOMASI, DRIRE HAUTE-NORMANDIE : Arnaud TOMASI, je suis de la DRIRE Haute-Normandie.

Je vais déjà répondre à la question qui concernait le PPRT. Je confirme effectivement que tous les sites SEVESO de la région, y compris le site de la CIM à Antifer ont donné lieu à une prescription d'études des dangers complémentaires qui seront en mesure de nous permettre, dans un second temps, de prescrire l'élaboration du PPRT et ensuite de l'élaborer. Ces documents ont été remis au mois de juin dernier par l'ensemble des exploitants, dont la CIM, et sont actuellement en cours d'examen.

Les PPRT sont des choses nouvelles dans la région. Actuellement, un PPRT a été prescrit pour toute la Haute-Normandie, quinze en France, nous ne sommes donc pas en retard sur cette problématique.

Pour ce qui concerne le classement SEVESO et le lien avec le CLIC du Havre : les CLIC sont des instances qui sont relativement nouvelles puisqu'elles ont été introduites par décret de 2005. Le CLIC du Havre a été créé dans les premiers, puisqu'en février 2005, l'arrêté préfectoral l'instituant a été pris. Il a été décidé, dans la mesure où cette instance fonctionnait correctement, d'y adjoindre le site de la CIM à Antifer, considérant en particulier que le site de la CIM au Havre était présent dans ce CLIC déjà existant. Ceci est intervenu il y a environ un an. Ceci est cohérent, sans préjudice du classement antérieur de l'entreprise comme SEVESO seuil haut.

Sur les problématiques de sécurité civile que vous évoquiez, je pense qu'il y a une réunion le 19 octobre qui permettra de les aborder, notamment peut-être en présence des Services de la Protection Civile, pour en préciser dans quelle mesure les plans d'intervention et leur articulation avec les dossiers qui sont remis et mis à jour, notamment par les mairies, se réalisent et comment tout cela fonctionne pour assurer le mieux possible, mais il y a des retours d'expérience à opérer, l'information des populations et les exercices éventuels.

M. ALAIN OHREL : Je vous remercie. Je confirme en effet qu'au regard de l'importance de ce sujet qui apparaît à tout le monde, il y aura une séance spécialement consacrée à ce problème du risque le 19 octobre. Je n'exclus pas qu'on puisse parallèlement avoir un atelier particulier, dont les conclusions vous seraient évidemment présentées en Débat Public. J'appelle « atelier » selon une des procédures du Débat Public, le fait de réunir des experts sur un sujet très précis, de la manière, je vous l'indique au titre de la transparence indispensable, de ce que nous envisageons de faire au regard de l'examen et de l'étude approfondie des finances locales et des effets éventuels sur les finances locales. De la même façon, on peut sur le sujet du risque, compte tenu de son importance mais il faut bien dire aussi de sa difficulté et de sa technicité, avoir un tel atelier dont les conclusions seraient présentées lors d'une séance publique. C'est évident.

Je trouve que le débat démontre bien en effet tout le sérieux qui s'y attache, la diversité des problèmes, je vous félicite de les aborder d'une façon toujours plus attentive, plus complète, plus experte même. J'ai sous les yeux (je ne veux pas abuser du temps et les questions

auxquelles on n'aura pas répondu, je le répète, trouveront leurs réponses par voie postale) une question, puisqu'on est sur le sujet des risques, qui concerne le danger des mines, posée par Monsieur Nicolas LEFEVRE :

Le danger des mines posées pendant la 2^{ème} guerre mondiale ne vous fait-il pas peur ? On en découvre encore. L'installation du port méthanier très proche du port pétrolier est risquée. Les éoliennes ont été refusées car jugées trop dangereuses.

Est-ce que c'est bien parce que c'était trop dangereux, je ne sais pas... Nous demanderons à la Préfecture qui comporte un service spécialisé en la matière, le SIACEDPC, de témoigner sur la façon dont sont détruites ces mines. Je pense qu'on a tous les moyens électromagnétiques voulus pour les détecter et les faire sauter.
(Brouhaha)

On en découvre encore, oui, mais peut-être parce qu'on n'a pas prospecté systématiquement... J'étais dans un département où l'on ramassait plus d'obus que de betteraves. Je le sais très bien qu'il y a un danger. Est-ce que quelqu'un veut répondre ?
Monsieur le Sous-Préfet.

M. MICHEL DE LA BRELIE : ... d'autres bâtiments, notamment les pétroliers, et dans ce domaine-là la surveillance est évidemment permanente. Chaque fois qu'il y a une alerte et il y en a eu une récemment sur quelque chose qui pouvait être une mine, des moyens ont été dépêchés pour vérifier l'information et il s'est avéré que ce n'était pas une mine. Mais dans ce domaine, le port est au premier rang, et on n'a pas aujourd'hui à déplorer de bateaux qui touchent des mines même si on en découvre tout le temps parce qu'elles se décollent et reviennent à la surface.

C'est valable sur l'ensemble du channel.

M. ALAIN OHREL : Merci, Monsieur le Sous-Préfet. Je continue ma lecture avec la question suivante posée par Monsieur Daniel LEMARCHAND :

Le rail d'Ouessant, l'une des zones les plus dangereuses de la navigation mondiale, doit en plus recevoir ce trafic explosif. Pourquoi l'Union Européenne laisse-t-elle faire une telle prise de risque ?

C'est vrai que le trafic maritime est un problème.

M. DANIEL LEMARCHAND : Je suis désolé, vous avez Nantes ou Bordeaux qui sont sur une façade Atlantique où il n'y a aucun rail d'Ouessant à traverser... Là, on va balancer des bombes dans ce rail où je crois, par expérience depuis quelques années, que c'est là qu'il y a eu le plus d'accidents de pétroliers sur terre. On va ajouter encore un explosif. Je ne comprends pas pourquoi. Vous avez aussi des populations avec les car-ferries qui sont parfois bondés, on peut très bien avoir une collision comme c'est arrivé également aux alentours de Calais-Boulogne, avec un méthanier. Qu'est-ce que cela donne ? Ce n'est pas explosif, mais dans une collision, je ne sais pas si cela ne sera pas explosif jusqu'au bout. On joue avec le feu.

M. ALAIN OHREL : Personne ne peut nier que le problème existe. Nous avons demandé au Directeur Régional des Affaires Maritimes de venir nous exposer le point exact de la situation et les modalités de réglementation de la navigation maritime.

M. DANIEL LEMARCHAND : Vous savez pertinemment que le risque zéro n'existe nulle part. Nulle part. Comment pouvez-vous vous engager devant tout le monde, devant l'audience ici,

pour dire : il n'y aura pas d'accident ? Comment pouvez-vous le faire ? Vous ne serez peut-être plus là le jour où il y aura un accident...

M. ALAIN OHREL : Vous me faites dire des choses que je ne dis pas. Je vous ai dit ça ?

M. DANIEL LEMARCHAND : Alors pourquoi prendre ce risque ? Vous ne niez pas le danger et vous prenez quand même le risque. C'est de l'inconscience. Je suis désolé, vous êtes inconscient. Moi, à partir du moment où j'ai un risque, je ne le prends pas, c'est tout. Vous, comme de toute façon cela vous est égal, vous prenez le risque, de toute façon vous ne serez pas en cause.

M. ALAIN OHREL : Ecoutez, je ne vous ai pas demandé de faire vos commentaires *ad hominem*.

De Madame CAPELLE : « Les débats, les questions et les réponses sont-ils minutés ou seront-ils mis au dossier ? Les objections sont intéressantes ».

Les questions-réponses sont enregistrées.

(commentaires dans la salle).

Je vous l'ai annoncé, avec la participation du DRAM, le Directeur Régional des Affaires Maritimes.

On peut parler du risque effectivement, je peux vous dire qu'il est infiniment plus grand au Nord, puisque c'est une région que je connais un peu pour l'avoir administrée, s'agissant du Nord-Pas de Calais, je peux vous dire que là, vous avez – et vous avez raison – vous avez non seulement une navigation longitudinale mais une autre transversale, très importante...

M. DANIEL LEMARCHAND : Mais je suis désolé, là où les pétroliers ont coulé, c'est à la hauteur de la Bretagne, c'est beaucoup moins à la hauteur de Calais, Boulogne et Dunkerque, et tous les accidents qu'il y a eu, l'Amoco Cadiz etc., c'était en Bretagne. Donc là, tous les méthaniers passeront par... Je pense qu'il va falloir qu'on avertisse aussi les Bretons et les habitants de la Manche parce qu'eux aussi sont en danger.

M. ALAIN OHREL : Ce que je sais parce qu'on me l'a expliqué, je le livre au Débat, c'est une donnée de fait que vous pourrez vérifier, c'est que les méthaniers au sens de bateaux méthaniers sont, et depuis longtemps paraît-il, construits avec des normes de sécurité qui sont celles que l'on tend maintenant à étendre à d'autres transports, d'autres navigations : la double coque. En l'occurrence, je crois que c'est même plus que cela. Je ne sais pas s'il y a un spécialiste...

M. DANIEL LEMARCHAND : Où sont construits les pétroliers ? Où vont être construits tous les méthaniers ? Si je ne me trompe pas, c'est en Corée et en Chine, et en Chine, qu'a fait MATTEL ? Il a retourné 600.000 jouets qui n'étaient pas conformes aux normes.
(Applaudissements, brouhaha)

M. ALAIN OHREL : Je peux vous dire qu'on en construit à Saint-Nazaire des méthaniers, si vous voulez le savoir.

Il existe un développement des ports méthaniers offshore, on en a parlé. Pour quelles raisons techniques, économiques ? Monsieur BRAMOULLÉ en a parlé tout à l'heure, on y reviendra.

(commentaires dans la salle).

Il est un peu tard, mais le Président vous a entendu et va vous répondre.

M. FRANÇOIS AUBER : ...Annuler le projet des éoliennes, ce n'est pas Gaz de Normandie, c'est le Port Autonome qui se permet de faire de l'aménagement de notre territoire. C'est le Port Autonome qui a cette vision court terme et qui décide de ne pas travailler sur le tourisme, de ne pas travailler sur la plaisance, de ne pas travailler sur les énergies renouvelables. Je souhaiterais que le Port s'exprime pour nous dire pourquoi, qu'il nous donne accès aux documents publics liés à l'appel d'offres afin qu'on puisse comprendre ses motivations et pourquoi il prend des décisions que les gens refusent, que plusieurs personnes trouvent totalement une vision court terme dans cette décision sur de l'énergie de transition qui ne répond pas à la problématique environnementale et à la demande des citoyens.

M. JEAN-PIERRE LECOMPTE, PRESIDENT DU PORT AUTONOME DU HAVRE : Si j'ai demandé à prendre la parole, c'est dans le cadre d'une réunion d'introduction. Cette soirée n'est pas la dernière, vous l'avez dit, Monsieur le Président, sachant que, même si le Port n'est pas maître d'ouvrage puisque c'est Gaz de Normandie, au moins c'est vrai que nous sommes à la source, pour certains des problèmes, c'est sûr, je l'ai entendu. Mon propos d'introduction aujourd'hui visait à rappeler quelles étaient les missions qui étaient dévolues au Port Autonome.

C'est vrai qu'on peut dire que le Port Autonome a décidé ceci ou cela. Il agit dans le cadre de textes bien clairs, avec des missions claires.

Dans le cadre de sa mission de gestionnaire de l'espace portuaire pour le compte de l'État, le Port doit valoriser ses sites. Il a estimé que depuis fort longtemps, le site d'Antifer était un site industriel qu'il était opportun de mieux valoriser, plutôt que de recréer quelque part, sur le domaine public maritime du Havre, une autre installation qui poserait certainement beaucoup plus de problèmes. Le site, là où il est, est je pense une grande source de malentendus.

Je voulais ce soir dire seulement quelques mots d'introduction, mais être très présent dans les réunions à venir pour justement répondre à beaucoup de questions dont certaines ont été posées ici.

Le malentendu pour beaucoup – je l'ai entendu, Monsieur FIRMIN me l'a déjà dit puisqu'on s'est déjà rencontré à plusieurs reprises pour parler très librement, et je vous en remercie – c'est : le site d'Antifer est-il un site industriel ou est-il autre chose ?

C'est là que nous sommes obligés de parler « vrai », pas « langue de bois », et de reconnaître qu'en ce qui nous concerne, dans le périmètre du Port Autonome du Havre, le site d'Antifer est un site industriel, avec vocation à traiter des vracs liquides. C'est vrai que s'il a pu être évoqué lors du Débat Public de Port 2000, j'y étais, cela me rajeunit d'une bonne dizaine d'années, que l'on pouvait faire Port 2000 avec des containers à Antifer, c'était techniquement irréalisable en raison d'un certain nombre d'éléments. La vocation d'Antifer, je suis obligé de parler vrai, c'est une vocation de développement du trafic de vracs liquides.

C'est vrai qu'à une époque, avant le choc pétrolier, il était configuré pour un pic pétrolier beaucoup plus important, mais à force de s'entendre dire tous les ans, depuis en ce qui me concerne presque dix ans maintenant, qu'Antifer est sous-utilisé, qu'il faudrait y faire plus de pétrole que ce que l'on avait prévu au départ, il y a des trafics qui s'apparentent.

Bien sûr, le Débat va s'organiser autour des éléments techniques et il a été dit par le maître d'ouvrage que si c'est dangereux, si cela porte risque à l'école, etc., cela ne se fera pas. Je

vous confirme que c'est la même chose pour nous. Si cela doit comporter un risque démontré pour le reste de notre navigation maritime, pour le service au port d'Antifer, port industriel, nous sommes également très vigilants. Le fait de mettre du gaz liquide, ce sont des démonstrations à caractère technique, il y a plus d'analogie que de venir y mettre d'autres activités portuaires, complètement différentes et qui ne seraient pas compatibles, mais également aussi des activités totalement différentes, ludiques – il y a quelques années, je suis allé faire un peu de planche à voile à Antifer, je suis Havrais, je fais du vélo et je vais faire la côte du Terminal, mais le jour où le Port pour des raisons fondées sur des textes, pour des raisons techniques, dira que le site est inaccessible, je ne ferai plus de vélo là-bas. C'est ce que disait, peut-être maladroitement, Monsieur le Maire de Rogerville, mais il y a des choix.

Le comportement du Port avec le maître d'ouvrage ces dernières semaines, c'est de dire : soyons vraiment à l'écoute, faisons comme pour Port 2000 qui n'est peut-être pas parfait, cela dit, ce projet s'est beaucoup bonifié au fil du Débat Public et derrière, parce que le Débat Public n'est pas un couperet, il y a tout un travail. Essayons de le bonifier, dans le cadre de vivre ensemble, de manière à voir les problématiques d'accès à la plage, les problématiques de maintien d'activités qui se sont développées et qui pour l'instant ne gênent personne : un peu de pêche, un peu de remise de bateaux, etc., vous êtes venus me voir pour des travaux à réaliser sur des accès ou d'interdire des accès dangereux.

Continuons à aller dans ce sens-là parce qu'autrement, tout le monde appliquera des textes, et c'est un site industriel. Après il y aura des recours, mais le Débat Public est fait aussi pour cela, au lieu de se rencontrer à deux ou trois dans une pièce de temps en temps, tout le monde, ce soir c'est un peu un exutoire certes mais cela permet d'enregistrer beaucoup de questions. Quand le maître d'ouvrage dit que si telle ou telle chose sont réputées dangereuses, cela ne se fera pas, c'est tout à fait dans l'esprit qui a présidé aussi au choix de cet opérateur.

Pour tout le reste, vos questions sur le processus de choix, etc., comme vous me l'avez demandé, j'ai le document qui retrace toutes les décisions prises par le Conseil d'Administration pour arriver à un choix, depuis l'origine qui a été la sollicitation d'un opérateur de gaz – on peut le nommer, c'est Pétroplus – et le Conseil d'Administration a donné son accord pour l'exploitation d'un terminal méthanier à Antifer parce que c'est dans notre stratégie, et je le répète, c'est dans la vocation du Port de faire du développement économique.

Si ensuite, dans le cadre de toute la réglementation, des enquêtes, etc., le Port ne doit pas faire, il ne fera pas. Le Port n'est pas là pour s'autocensurer et dire : j'ai la mission de développer le territoire portuaire, c'est une vocation de développement économique, je ne vais pas le faire parce qu'il va y avoir des mécontents. Non, il faut aller au bout du processus, que tout le monde fasse son métier, fasse ce qu'il a à faire, défende ses intérêts, mais au bout du compte, on fait le meilleur projet ou l'on ne fait pas de projet du tout. Je suis tout à fait favorable à ce projet, mais à un bon projet. S'il s'avérait que, en temps que Président du Conseil d'Administration, que la Direction du Port et le maître d'ouvrage se voyaient opposer un mauvais projet à risque, le Conseil d'Administration a tout le pouvoir de dire qu'il vaut mieux boucler cette affaire, voire même ne pas y aller.

Il y a beaucoup d'autres questions. Lors des autres soirées où nous serons présents, outre moi-même, la Direction du Port et les Directeurs et Chefs de Service concernés, c'est-à-dire les gens compétents sur le plan technique, je crois qu'on peut faire du bon travail et faire des questions-réponses précises.

C'est beaucoup mieux que de dire : il faut ce projet, on ne l'explique pas, et d'un autre côté : moi, je ne veux pas du projet parce que j'habite à côté et que je suis contre le gaz. Il faut aller au-delà et comme disait Monsieur le Président, en argumentant.

M. ALAIN OHREL : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Est-ce que vous permettez une question ? Vous avez très justement et très opportunément fait état d'étapes successives dans le processus de décision du Port Autonome à l'égard de ce projet. Serait-il possible, Monsieur le Président, que tel ou tel de ces éléments, les délibérations du Conseil d'Administration, soient publiés sur internet ?

M. JEAN-PIERRE LECOMPTE : Oui, j'ai fait faire un document synthétique, qui est d'ailleurs la suite de l'intervention de Monsieur FIRMIN dans mon bureau sur ce sujet-là. La première fois, c'était « vous devez, vous devez », puis après on a compris qu'on pouvait travailler ensemble et avancer. J'ai donc moi aussi bien compris que l'esprit s'améliorait et j'ai fait préparer cela.

Depuis le 23 septembre 2005, première délibération pour le projet, pour arriver à aujourd'hui. Monsieur le Président, c'est à votre disposition. Si vous préférez que ce soit diffusé par le biais d'internet, il n'y a aucune difficulté.

M. ALAIN OHREL : Merci encore, Monsieur le Président. Je crois que le moment est venu de nous quitter, mais Monsieur je vous donne la parole puisque vous l'avez demandée depuis longtemps.

M. JEAN-MICHEL LAUPRETRE : Je suis Havrais de naissance, j'y ai fait mes études, ma famille habite Le Havre. Il se trouve que j'ai quelques connaissances dans le domaine du gaz naturel liquéfié, j'ai été Président de l'Association Française du Gaz, j'ai été Chef du Département GNL de Elf Aquitaine, j'ai été représentant français à l'Union Internationale dans la Commission gaz naturel liquéfié... Je suis maintenant retraité, mais je suis Havrais de cœur et bien sûr, lorsque j'ai vu qu'il y avait un projet de terminal de GNL au Havre, je m'y suis intéressé.

Je voudrais d'abord apporter mon soutien à ce projet. Je sens que ce soir, je suis minoritaire, mais je crois qu'il est important de montrer qu'il y a une partie de la population du Havre qui est en faveur de ce projet. En tant que spécialiste, j'aimerais quand même pouvoir donner quelques raisons à ce soutien.

Ce soutien est principalement à cause de toutes les retombées positives que l'on peut voir par un terminal de réception de GNL dans le monde. Ceci est le résultat de 30 ans d'expérience dans cette industrie. J'ai eu l'occasion de visiter pratiquement la plupart des terminaux de GNL dans le monde, de parler avec les habitants, avec ceux qui sont à côté du terminal, et j'ai quand même cette expérience.

Si, c'est le sujet. Le sujet de savoir s'il faut construire un terminal. C'est positif pour le pays, c'est positif pour la région, c'est positif pour la ville et c'est positif pour le consommateur.

(Brouhaha dans la salle)

Je vais simplement terminer en disant que je considère que c'est une chance pour la ville. Il faudra plus de gaz en France, mais il y a une compétition (*brouhaha*).. mais il y a une compétition entre les différents terminaux, tous ne verront pas le jour. Je me demande pourquoi on laisserait s'installer le terminal à Dunkerque, alors que ce peut être le développement, sur une période de 20 ans, pour la région du Havre. C'est tout ce que j'avais à dire.

(Huées dans la salle)

M. ALAIN OHREL : Ecoutez-moi, il est l'heure prévue, c'est-à-dire 21h30, pour nous séparer, je ne voudrais pas que nous nous quittions sans d'abord nous dire « à bientôt ». J'annonce que nous aurons après-demain, 27 septembre, une séance de lancement à l'instar de celle-ci à Fécamp pour les habitants de la région de Fécamp, et ensuite toutes les réunions problématiques que vous connaissez.

Je voudrais, au fond, s'agissant de la première réunion qui était une réunion de lancement, me féliciter qu'il y ait eu d'emblée, ce qui n'est pas très habituel en matière de Débat Public, croyez-moi, une espèce de « saisie à bras le corps » par tous les participants du sujet lui-même.

Je veux vous féliciter de la façon dont vous l'avez fait. Il y a encore des progrès à faire pour la fécondité du Débat Public, mais à mon avis, cela va progresser très vite parce que vous avez des dispositions que je salue et que je félicite.

(FIN DE LA REUNION : 21 H 35)